

CARNET N°181

**La critique sociale : entre médiation et
solidarité**

Marc Maesschalck

La critique sociale : entre médiation et solidarité

I **ntroduction**

Les critiques massives de l'ordre social ne manquent pas et se déclinent selon différentes polarités qu'on se refuse aujourd'hui à nommer de gauche ou de droite, progressiste ou réactionnaire, conservatrice ou réformiste. Le mode de vie à l'occidental, matérialiste et individualiste est l'objet de critiques virulentes d'inspiration religieuse et communautariste, la démocratie sociale est souvent décriée comme une dictature de la majorité, un nivellement par le bas de tous les standards de vie. Les vertus patriotiques et nationales sont mises à l'honneur, le protectionnisme devient un devoir pour contrer les idéaux cosmopolitiques et l'éthique humanitaire trop favorable au droit des victimes. La liste est encore longue. Tout ce brouhaha n'a rien à voir avec la critique sociale proprement dite. Celle-ci dépend effectivement d'expériences diverses, de contacts constants avec les enjeux et les souffrances d'une époque, mais elle consiste d'abord dans un travail intellectuel.

Dans des contextes où les débats d'opinions prennent valeur de travail intellectuel, cette dimension spécifique de la critique sociale est difficile à comprendre. On a tellement insisté sur l'échange des idées et la communication qu'on en a oublié la nécessité préalable de construire les idées, de les forger par l'observation et l'analyse, mais aussi par l'information et le tri sélectif d'une masse toujours plus importante d'approximations, de jugements à l'emporte-pièce, de faux avis d'expert, etc. Contrairement à l'opinion reçue, le brouhaha des opinions n'aide pas à se faire son idée. Il augmente la confusion ou renforce tout simplement les mécanismes d'auto-confirimation, l'écoute sélective.

Le travail intellectuel est d'une toute autre nature, mais on l'a oublié collectivement. Un de traits fondamentaux des extrémismes de tout bord, c'est l'anti-intellectualisme, parce qu'il semblerait qu'en prêtant l'oreille à certaines analyses, une partie de la vérité nous échapperait, des choses auraient échappé que l'on aurait pu ou du voir, ou qu'on a décidé de ne pas voir, des ordres de priorité cachés font surface, dont on se refuse de parler. L'anti-intellectualisme est commode parce qu'il permet de laisser la place aux formules toutes faites, aux demi-vérités, à la transgression des valeurs et des principes au nom de l'urgence et du savoir-faire. Quand les analyses lassent, quand la construction intellectuelle d'un problème semble différer la solution, quand toute prise de hauteur et de distance pour saisir une situation paraît détourner des responsabilités engagées par le réel, l'anti-intellectualisme est déjà devenu une culture.

Pourtant, la critique sociale est au prix d'un travail intellectuel. Elle implique un temps de réflexion, elle exige la distance de la généralisation pour la mise en balance de principes théoriques, elle passe par la mise en question des évidences, par une suspension des légitimités acquises. Intellectuellement, il n'y a pas de refuge, contrairement aux croyances de la pratique. Il n'y a pas d'idéal en cours de réalisation, malgré les erreurs commises ou les égarements provisoires, voire les effets marginaux. Intellectuellement, le pouvoir d'idéalisation des actions menées ou déjà réalisées est autant malmené que la capacité à proposer de nouvelles solutions sans répéter les erreurs passées. Critiquer c'est tenter de comprendre comment une manière de voir les choses, de les analyser, d'apporter des solutions est elle-même une partie du problème qu'elle tentait de résoudre. Critiquer c'est comprendre comment des préjugés, des partis pris, des envies, voire simplement des ignorances biaisent nos jugements et nous amènent à répéter des échecs. Le travail intellectuel de la critique porte sur le point aveugle qui accompagne nos certitudes d'action et nous rend incapable d'envisager radicalement un changement de cap.

Mais se décaler de ses évidences et de ses certitudes alors même qu'elles guident et nourrissent nos actions, n'a rien de facile. Il faut accepter de se laisser bousculer, de perdre le contrôle de la production de la vérité de ses actions, prendre le risque d'une remise en question. Le travail intellectuel dans ce sens apparaît comme un perturbateur. Il ouvre sur une autre manière de voir ce qui est occupé à se jouer et ce qui s'est déjà réalisé. Mais en même temps, il n'apporte ni plus de vérité ni encore moins une autre vérité. Il produit du décalage, il perturbe et, en accompagnant cette perturbation, il tente de construire un autre type de

rapport à la vérité de l'action qui serait capable de prendre en compte sa propre incertitude, sa vulnérabilité et donc la nécessité de s'y prendre autrement pour produire des solutions. Il s'agit en quelque sorte de casser la machine imaginaire à produire des solutions pour créer une autre manière d'aborder l'intérêt à produire des solutions.

Tant que prime un imaginaire des solutions basé sur un monopole de la vérité des situations, il n'y a aucune chance de stopper la répétition des erreurs. Même le rapport entre des imaginaires dominants et dominés n'a que peu d'intérêt si sa seule marque de fabrique est d'indiquer que certains qui savent mieux que d'autres sont laissés pour compte. La culture hégémonique de la solution l'a déjà emporté. Il faudrait parvenir à ce point de rupture vis-à-vis de l'imaginaire des solutions qui amènerait à envisager que des choses que l'on ne connaît pas, que l'on n'a pas expérimentées, pourraient fonctionner, être tentées. Mais c'est ce point de rupture qui est particulièrement difficile à construire. Il ne s'agit pas de s'abandonner à n'importe quoi à n'importe quelle condition. Il n'est pas question d'un saut dans le vide au nom d'une belle idée, car cela fait aussi partie de l'imaginaire des solutions, la capacité d'innover, de faire table rase, d'essayer un remède radical. Comment construire un point de rupture ? C'est cela un travail intellectuel. Il doit pouvoir rendre compte d'un décalage par rapport à la manière habituelle de voir les choses, d'aborder les questions auxquelles il entend apporter un problème. Par exemple, résoudre la précarité en proposant un transfert monétaire plus général et plus important n'est qu'un changement d'intensité par rapport à des mécanismes déjà existant et agissant sur le même plan, comme un revenu minimum garanti. Ensuite, il doit se baser sur un savoir autre, c'est-à-dire s'ouvrir aux leçons portées par des expériences différentes qui ont permis à ce genre de dispositif de fonctionner. Il ne peut donc s'agir d'une simple fiction intellectuelle, mais des résultats de processus sociaux qui ont essayé de mettre en œuvre des solutions. L'Obama Care, par exemple, faisait amplement référence à l'expérience des systèmes de sécurité sociale en Europe et au Canada. Enfin, il doit encore anticiper les dispositifs nécessaires de réévaluation ou de réajustement en fonction du savoir nouveau acquis par l'usage. Il faut donc envisager l'expérimentation sociale dans un cadre global d'apprentissage coopératif.

Trois modifications intellectuelles entourent donc un point de rupture potentiel : le décalage par rapport aux connaissances acquises, la confrontation avec un savoir autre, l'acquisition d'un savoir nouveau, né de l'usage du déplacement des solutions.

Tout d'abord, la seule manière efficace et stimulante de mettre en route un travail intellectuel consiste à oser de nouvelles pistes de réflexion, ce qui implique de prendre distance avec les habitudes interprétatives, avec les leçons bien connues pour entendre de nouvelles manières d'aborder les problèmes ou simplement de poser les questions que nous croyons vitales. Si la recherche intellectuelle peut apporter des ressources aux acteurs c'est par le temps qu'elle peut consacrer à l'exploration de nouveaux axes et de nouvelles formes de discours. Vous voulez obtenir des résultats précis et concrets, directement utilisables, allez voir un comptable, il sera sans aucun d'un excellent conseil. Mais si vous désirez réfléchir, découvrir des approches inattendues, des discours incongrus, apercevoir des perspectives encore insoupçonnées, consultez une autre personne, quel que soit le respect que vous avez pour les comptables. Un philosophe français bien connu avait osé le mot de « désinvolture studieuse ». Prendre simplement le temps de multiples détours, feuilleter des archives, comme on feuillette distraitement un vieil album de photo, se mettre au détour d'une page à penser alors qu'on croyait rêvasser, c'est cela briser les habitudes interprétatives, stopper les routines et toutes les solutions que l'on applique faute de mieux. Le travail intellectuel peut ouvrir cette fenêtre qui nous distrait de la répétition, sans pour autant nous laisser absorber par la seule nouveauté, voire par l'exotisme ou la provocation gratuite.

Car il s'agit bien toujours en même temps d'une mise en travail, donc d'une recherche qui tente d'ouvrir la voie à de nouvelles formes de confrontation, de mise à l'épreuve. Parmi les nouveautés entrevues, quelles pistes se détachent, que faudrait-il explorer plus avant, quels axes forts se dégagent, quelles insistances ? Après le moment du décalage survient celui plus exigeant de l'approfondissement. Il ne suffit de goûter, de rêvasser, mais aussi de mesurer, de reconstruire, de mieux cerner le message qui semble se formuler. Au lieu de s'étendre, de favoriser l'élargissement, la réflexion augmente cette fois en intensité. Elle met à l'épreuve le minerai découvert pour en distinguer les propriétés. Tout ce qui brille n'est pas or...

Une fois effectué ce travail, il reste à revenir aux situations qui nous préoccupent, à tenter de nouvelles approches, à essayer de voir autrement pour agir autrement. Plus précisément, il s'agit de réévaluer la manière dont on croyait voir, de sortir

de l'ornière des évidences reçues, pour envisager d'autres perspectives, d'autres orientations d'action. Le mouvement est double : 1/ accepter ce qu'il y avait et ce qu'il y a encore d'incomplet dans nos positions, dans notre vision des choses et 2/ passer par l'incertitude que crée l'apport d'un supplément à notre façon de voir pour tenter un nouveau passage vers le changement.

De cette manière, il est possible d'entrevoir comment l'acquisition de savoirs nouveaux permet de déplacer la manière d'envisager les solutions et le changement. Mais c'est encore en fonction de l'usage de ces solutions, de ces changements, qu'il faudra réévaluer et reformuler ces savoirs nouveaux. C'est fondamentalement jusqu'à ce point que conduit le travail intellectuel : il décale, il permet de se confronter à de nouveaux savoirs, il ouvre des passages inédits, mais surtout il exige d'apprendre de cette expérience, de devenir critique à son égard, de marquer des limites en fonction de son utilité sociale réelle, de son « opérationnalité ». La question n'est pas tant de savoir si telle ou telle proposition innovante est pratique ou efficace, mais si les acteurs qui se l'approprient parviennent à gagner réellement en autonomie, en créativité, en implication, c'est-à-dire deviennent eux-mêmes les porteurs d'un savoir nouveau qui pourrait se transmettre à d'autres opérateurs critiques, interpellés à leur tour par cette capacité d'action inédite. C'est quand on produit le savoir de ce qu'on fait qu'il est possible d'en saisir toute la force créatrice. Les mouvements qui se théorisent sont ceux qui occuperont à terme l'avant-scène, inévitablement. Pensons simplement à titre d'exemple aux efforts de théorisation de Touraine dans les années 60...

Comme on l'aura compris, sur ce chemin, l'intelligence critique n'est pas un processus isolé dans une conscience éclairée, mais consiste plutôt dans un processus collectif de confrontation de l'imaginaire avec le réel. Deux préalables sont donc encore à prendre en considération pour arpenter ce chemin : la médiation et la solidarité. D'une part, une forme de communication et d'échange accompagne l'intelligence critique en construction. Elle dépend d'un passage entre des contextes de vie différents et de reconstructions multiples dans des horizons d'attente parfois très éloignés les uns des autres. C'est pourquoi l'accès aux opérations tentées par la critique pose aussi en lui-même question. Il renvoie à la manière dont celle-ci parvient à se rendre audible, appropriable et, surtout, disponible à des effets de participation qui vont inévitablement la transformer de l'intérieur. C'est la raison pour laquelle dans un premier temps, nous allons explorer le concept de médiation utilisé dans un contexte de partage des savoirs.

Nous avons mentionné, d'autre part, la solidarité. Le processus critique est en constante reconstruction au contact d'expériences multiples qui interpellent les idéaux d'harmonie sociale et d'équilibre réfléchi. L'attention portée à ces situations ne procède pas simplement d'un voyeurisme intellectuel ou d'une forme pratique d'instrumentalisation des malheurs des uns au profit d'un radicalisme par procuration. Une telle attention serait alors sélective et biaisée. Au contraire, l'intéressement aux situations vécues et la remise en cause des schémas préétablis à partir des savoir d'action exige une toute autre approche. Elle consiste dans la construction d'une relation solidaire dont la nature pratique est elle-même problématique, parce qu'elle n'est pas emprisonnée dans le carcan d'un impératif moral. La relation solidaire n'est pas une obligation morale, mais une méthode. Elle consiste à créer un lieu intermédiaire d'apprentissage mutuel qui permet à la fois une rencontre de points de vue et d'expériences différentes, mais aussi une transformation des attentes initiales au profit d'une déstabilisation de la logique intentionnelle pour accepter la part d'incertitude de nouvelles alliances. C'est ce concept de solidarité que nous voudrions revisiter dans un deuxième temps à partir de sa mise en œuvre dans les relations internationales comme deuxième indicateur pour une intelligence critique.

La médiation comme préalable de la critique sociale¹

Le processus de la critique sociale ne peut se mettre en œuvre sans envisager préalablement ses conditions de passage dans des environnements multiples marqués par différentes expériences du manque et, surtout, généralement marginalisés, voire exclus des lieux de production du savoir, même lorsqu'éventuellement ils sont saisis comme « objet » d'étude. La première exigence que rencontre à l'inverse la critique sociale est celle de combiner ses propres questions et réactions à des savoirs d'action et à des expériences d'invisibilisation sociale qui échappent à la production tant du sens que des normes. C'est pourquoi le concept de médiation joue un rôle capital dans une telle perspective, parce qu'il est précisément forgé pour forcer un passage entre un capital symbolique accumulé dans des institutions de conservation du savoir et un déficit social d'accès à ce capital dans des publics dont les savoirs et les vécus sont dévalorisés. Reconstruire les acquis d'un tel concept est donc essentiel pour envisager la mise en œuvre d'une intelligence critique dans un parcours collectif.

Si l'on peut observer une inflation du recours au concept de médiation dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, de l'économie à la psychologie en passant par le travail social, la situation dans le monde des bibliothèques et de la lecture publique est particulière, et ceci pour deux raisons à notre sens. La première vient des professionnels du secteur qui ont trouvé dans ce concept une manière d'exprimer leurs missions, de raconter leurs engagements et leurs pratiques, une manière de se faire reconnaître dans une fonction sociale à la fois utile et innovante dans l'espace publique. Nous y reviendrons. Plutôt que d'un concept imposé ou « tendance », il s'agit dans ce cas d'un concept réapproprié et original qui permet l'expression et le débat. La deuxième raison est d'ordre juridique et renvoie aux décrets qui encadrent le secteur en Belgique. Si, comme l'on y reviendra aussi, le concept n'y est pas tellement défini, il faut aussi tenir compte d'un contexte législatif plus large. Le décret bibliothèque² appartient à une nouvelle génération de décrets qui s'inscrivent tous dans « dans une perspective d'éducation permanente et d'émancipation culturelle et sociale »

¹ Une version publiée de cette contribution a été reprise dans les actes de la journée « La médiation en bibliothèques : L'affaire de tous ! », le lundi 7 mars 2016 à l'IESSID, sous le titre « La médiation comme concept », in *Lectures*, vol. 34, 2016, n° 197, pp. 19-29, (<http://fr.calameo.com/read/001070373736955aeb0c4>).

² Décret du 30 avril 2009, publié au Moniteur le 5 novembre 2009.

(Article 1, § 4). La principale nouveauté de cette génération réside dans l'incorporation des droits culturels à l'intérieur du droit belge et en particulier dans la traduction de ces droits au sein des missions que doivent remplir différents opérateurs du service public en lien avec la culture et l'éducation permanente (Article 2, point 12). La « participation culturelle » est ainsi clairement définie en rapport à l'exercice des droits culturels par une citoyenneté active comme la « possibilité effective et garantie pour tous, groupes ou individus, de librement s'exprimer, communiquer, agir, créer, en vue d'assurer leur propre épanouissement, une vie harmonieuse et le progrès culturel de la société » (Article 2, point 14)³.

1. Un concept opérationnel en bibliothèque

Même si la médiation peut apparaître aux puristes comme une notion vague, polysémique et parfois ambiguë, elle a permis dans le domaine professionnel des bibliothèques et de la lecture publique de mieux articuler différentes dimensions des missions de service public. Le schéma de base est assez simple et permet justement d'introduire de multiples variations : la médiation définit l'action d'un médiateur qui consiste à intervenir comme intermédiaire dans une relation entre « la culture » et le public. Il est donc question de facilitation de l'accès, d'organisation d'événements, de communication, de prise en main des outils technologiques nouveaux, donc à la fois de parvenir à mieux partager collectivement un patrimoine culturel existant et de s'initier à l'émergence d'une culture numérique modifiant les codes traditionnels d'accès à l'information et au savoir.

Une fois donné ce cadre, de nombreuses possibilités d'enrichissement sont ouvertes, tout autant par des approches plus axées sur des formations, de manière à permettre d'acquérir de nouveaux comportements, que par d'autres plus orientées vers le débat, l'échange, la participation dans le partage et la production de la culture. Certains verront plus le médiateur comme un « suscitateur » aussi bien au sein d'une équipe de professionnels plus large qu'en rapport aux activités proposées au public. D'autres seront plus sensibles à la dimension plus politique et sociale de toute intervention sur l'accessibilité dans l'espace public : les aspects

³ Cette définition correspond directement aux déclarations internationales et européennes de 2008, par exemple celles du Comité des droits économiques et sociaux de mai 2008, (organe du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme) qui reprend l'essentiel des principes contenus dans la Déclaration de Fribourg (2007) dans son Observation générale N° 26, ou celle du nouveau Décret sur les Centres culturels de 2013 (cf. Romainville C., « Neuf essentiels pour comprendre les « droits culturels » et le droit de participer à la vie culturelle », Culture et Démocratie, Bruxelles, 2013 ; ID., « Les droits culturels : un nouveau référentiel pour les Centres culturels », Observatoire des Politiques culturelles, novembre 2011).

inégalitaires devront être pris en compte, une discrimination positive trouvera sa place à l'égard des publics défavorisés culturellement.

Dans cet enrichissement de la médiation, c'est à la fois du plaisir et de l'envie qui se mêlent à l'évolution d'un métier confronté aussi directement à la révolution numérique et à la fracture nouvelle qu'elle introduit dans nos espaces sociaux aussi bien entre générations, qu'entre villes et campagnes ou entre riches et pauvres.

Si l'on se contente en conséquence de saisir la médiation en aval de ce foisonnement, par l'évolution et l'adaptation des métiers, on se perdra rapidement dans une multitude de tâches et de dispositifs qui peuvent même varier d'une institution à une autre et d'un pays à un autre. A tel point qu'une certaine usure du concept pourrait se faire ressentir dans son utilité professionnelle à orienter l'action. Olivier Chourrot dénonce même un « recours incantatoire à la notion de médiation »⁴ tandis que Bernard Callenge craint l'usage d'un mot-valise⁵.

Mais l'approche par les tâches n'est qu'une manière d'approcher la médiation par l'engouement opérationnel qu'elle a pu susciter. Les tâches se spécialisant, les métiers se diversifient, au risque aussi de finir par devoir se redéfinir ou disparaître : au montage d'expositions, à l'organisation de festivals de théâtre, de cinéma, à la gestion de salles de spectacles, et selon que l'on agit au service d'une ville, d'une région ou d'une fondation, correspondent des périmètres de métier comme chargé de l'action culturelle, programmeur de spectacles, animateur culturel, attaché de presse, etc. chacun avec leurs activités spécifiques d'administration, de gestion, de management ou encore de communication⁶.

2. Un concept juridiquement cadré

Cette diversité opérationnelle est certes significative de la richesse d'un milieu professionnel, mais elle est aussi à cerner dans le cadre juridique qui l'oriente et en définit les conditions de soutien par les pouvoirs publics. En Belgique, le

⁴ Chourrot O., « Le bibliothécaire est-il un médiateur ? », BBF, 2007, n° 6, pp. 67-71, p. 71. En ligne à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0066-001.pdf>, (page visitée le 1^{er} mars 2022). Cité aussi par le beau mémoire de David Sandoz, « Repenser la médiation culturelle en bibliothèque publique : participation et quotidienneté », Mémoire, École Nationale Supérieure des Sciences de l'information et des Bibliothèques, 2010, p. 23.

⁵ Son Carnet de notes du 3 janvier 2012 titrait en effet : « La médiation, concept-clé ou mot-valise ? ». En ligne à l'adresse : <https://bccn.wordpress.com/2012/01/03/la-mediation-concept-cle-ou-mot-valise/>, (page visitée le 1^{er} mars 2022).

⁶ Deux références parmi d'autres où ce type de descriptif est mobilisé, en ligne à l'adresse : www.letudiant.fr/metiers/secteur/culture/mediateur-culturel.html, (page visitée le 1^{er} mars 2022) ; <http://www.cidj.com/orientation-etudes-et-metiers>, (page visitée le 1^{er} mars 2022).

« Décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques » de 2009 permet de préciser les attentes des autorités lorsqu'elles font elles-mêmes références dans la loi au concept de médiation. Contrairement au foisonnement opérationnel, les recommandations publiques sont plutôt austères et peu dissertes. On se situe dans une logique somme toute classique d'accès à la culture, c'est-à-dire d'optimisation de la mise à disposition des ressources accumulées et gérées par des institutions publiques. Le médiateur a essentiellement pour fonction de favoriser (faciliter) et développer l'accès. Par développement, on entendra un ensemble de moyens qui permettent d'attirer et de mettre en activité les dispositifs facilitant : « toutes formes possibles de rencontres, d'échanges (...) qui permettent tant la détente et le plaisir que la communication et favorisent la créativité et la participation à la vie culturelle » (Article 1, §2), en lien aux pratiques de lecture. Le texte espère aussi beaucoup des effets produits dans ce cadre par une action en réseau qu'il ne définit pas autrement que par le rôle attendu de la « mise en réseau » des ressources des différents opérateurs.

Quel cadre institutionnel ?



Ce cadre relativement succinct correspond néanmoins à une évolution fondamentale, comme nous l'avons annoncé plus haut. A la fonction traditionnelle de facilitation vient s'ajouter une fonction d'animation dont la mission est particulièrement sensible dans la mesure où il est question de permettre un passage des pratiques individuelles aux pratiques collectives de

lecture et qu'à travers ce passage se jouerait aussi un pouvoir de créativité et de participation à la vie culturelle !

On retrouve ici une dynamique qui annonce déjà clairement la référence aux droits culturels telle qu'elle sera développée dans le décret de 2013 sur les droits culturels. Il ne s'agit pas uniquement d'accès à la culture comme à un stock de ressources, mais d'engagement dans la vie culturelle en recourant à des moyens qui permettent de lever d'éventuels blocages psycho-sociaux grâce aux dispositifs d'animation mis en place. Dans le décret de 2013⁷, la médiation culturelle est définie dans cet esprit comme « l'ensemble des initiatives et démarches visant à faciliter l'accès à la culture, la rencontre des créateurs, l'appropriation des œuvres et la participation à la vie culturelle par tous les individus et les groupes » (Article 1, point 13). Il est désormais question de « participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles » (Article 1, point 6) et de « l'obligation pour un pouvoir public, le cas échéant déléguée par lui à un ou plusieurs opérateurs culturels, de mettre en œuvre un ensemble de moyens afin de permettre l'exercice individuel et collectif du droit à la culture » (Article 1, point 11).

Une fonction de « passage » en lien à l'action de médiation tend ainsi à se préciser et elle met en cause une capacité institutionnelle à permettre le dépassement de blocages qui rendent impossible l'exercice de ces droits par certains groupes d'une population. Le terme d'opérateur reçoit ainsi un sens plus fort que celui réservé au sens strictement administratif ; il ne s'agit pas uniquement de gérer des moyens alloués pour remplir une mission qui a été déléguée : l'opérateur a pour tâche de rendre opérants l'exercice des droits culturels dans son espace public. Il a pour charge de mettre en œuvre la démocratie culturelle⁸ !

⁷ Le « Décret relatif aux Centres culturels », du 21 novembre 2013, publié au Moniteur le 29 janvier 2014.

⁸ « la participation active des populations à la culture, à travers des pratiques collectives d'expression, de recherche et de création culturelles conduites par des individus librement associés, dans une perspective d'égalité, d'émancipation et de transformation sociale et politique » (Décret 2013, Article 1, point 6).

Participer	Créer	Promouvoir/partager
Droit au libre choix dans la participation à la vie culturelle	Droit de créer et d'avoir accès aux média de diffusion	Droit au maintien, au développement et à la promotion des cultures et des patrimoines
Droit d'accéder à la culture (dépasser les obstacles matériels - physiques, financiers, géographiques, temporels), mais aussi d'accéder aux clés et références culturelles (obstacles symboliques -psychologiques, éducatifs, linguistiques) permettant de de s'exprimer de manière critique et créative, de développer son potentiel, son imaginaire	Droit de prendre part activement à la diversité des vies culturelles, de recevoir les moyens concrets de s'exprimer sous une forme artistique et créative	Droit de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques culturelles et des décisions concrètes concernant ce droit.

3. Vers une conception pragmatique de la médiation ?

Cette dynamique positive des droits culturels pourrait avoir un effet contraire sur le terrain, car elle introduit une incertitude au niveau des méthodes à mettre en œuvre pour produire les effets escomptés. En apparence austère et limité, le cadre juridique actuel a introduit une mission d'animation dont l'ambition est de parvenir à rendre à la culture son rôle politique émancipateur dans la société. Travailler sur des dispositifs d'accessibilité est une chose, travailler sur des dispositifs de passage, d'élimination de blocages, d'acquisition de compétences nouvelles, donc sur des dispositifs capacitants et pas uniquement sur des dispositifs d'appui ou d'assistance est quelque chose qui ne s'invente pas. Evidemment, la référence à l'éducation permanente est constamment présente et soutient le renvoi à un tel processus émancipateur. Mais capter un public, l'intéresser à des ressources culturelles, l'initier à des codes différents, lui permettre de se retrouver chez soi dans un ordre culturel qui n'est pas nécessairement familier au départ, de manière à ce qu'en s'éprouvant chez soi, il puisse habiter et réaliser un désir de participer, tout cela ne se construit pas facilement et les méthodes d'éducation permanente dépendent aussi d'un fort degré de motivations intrinsèques qui en limitent souvent drastiquement l'effet de masse. Or il y va aussi dans l'exercice des droits culturels du « tout un chacun », du grand public, des effets de masse, de l'ouverture du champ culturel à différentes attentes et styles de vie, souvent à l'occasion de contacts éphémères.

Il me semble dès lors qu'un double risque est actuellement présent face à un concept de médiation et à des pratiques qui risquent d'être victimes de leur succès tant par leur foisonnement opérationnel que par l'inflation méthodologique que vient faire porter à cette fonction l'horizon politique des droits culturels.

D'un côté, il y a un **risque d'inflation sémantique** qui risque d'enfermer progressivement la médiation dans un savoir d'expert pour en contrôler et valider le sens. Pour éviter l'éclatement d'une pratique et sa surcharge en termes d'objectifs opérationnels, il semble légitime de s'efforcer de la recadrer grâce à une expertise de la médiation. Celle-ci a essentiellement pour fonction de sélectionner et d'articuler de manière téléologique un nombre déterminés d'actes évaluables et négociables entre professionnels concernés.

D'un autre côté, il y a un **risque de déflation pragmatique**. Dans ce cas, il s'agit de se concentrer sur ce qui est possible avec les moyens disponibles en intégrant une nouvelle contrainte de financement. L'enjeu est alors de se concentrer sur un ensemble de dispositifs maîtrisables et chiffrables en privilégiant d'abord l'accessibilité et en tentant autant que faire se peut de contribuer indirectement à des objectifs plus ambitieux de création, de co-construction, de participation émancipatrice. La médiation devient pragmatiquement (et ce n'est déjà pas mal !) l'ensemble des dispositifs finançables et budgétisables pour tenter de rendre la culture, la connaissance et les œuvres réellement accessibles aux usagers. Faire avec la médiation selon nos moyens, c'est accepter l'idée de construire des actes inter-médiateurs entre publics et ressources et d'amener modestement les points d'accès à devenir autant d'incitants pour des points de passage. Dans ce cas, le dispositif a pour responsabilité non d'accompagner le passage, encore moins de le co-construire : sa fonction est capacitative ; il est responsable d'un transfert de pouvoir vers les usagers ; rendre capable d'un rapport différent aux productions culturelles, ouvrir des possibles.

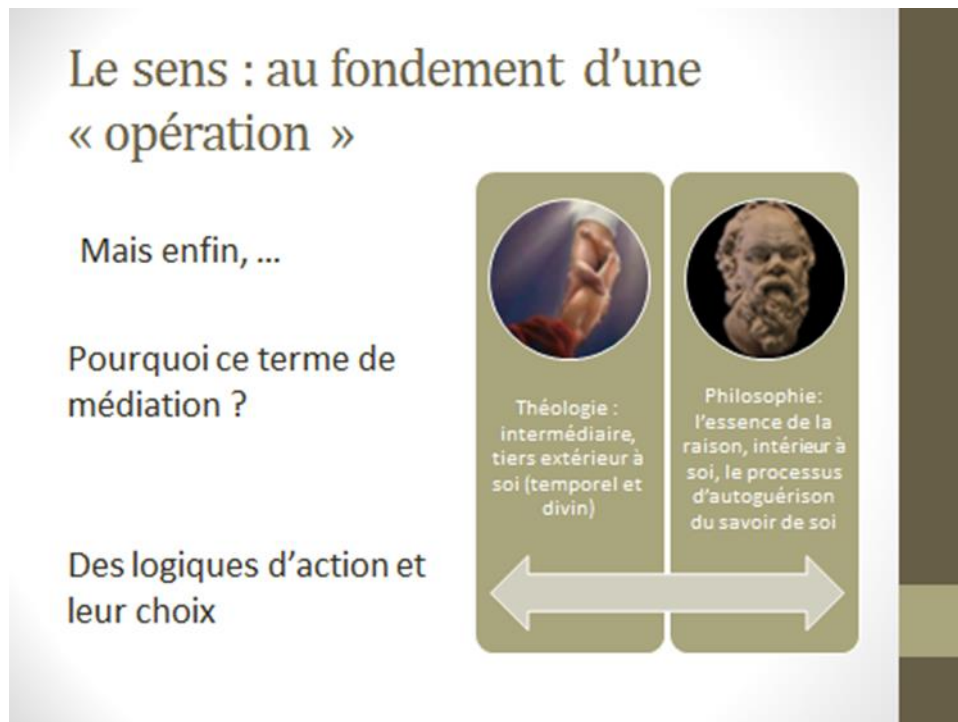
4. Donner accès ou faire passage ? Le sens de la médiation

Qu'il s'agisse d'enfermement de la médiation dans un savoir d'expert ou de réduction de ses ambitions à des dispositifs dotés de capacités à conduire et à activer par soi-même, une fracture se dessine entre les opérateurs professionnels d'un côté et les utilisateurs de dispositifs d'intéressement de l'autre. Pourtant la médiation, c'est aussi d'abord et avant tout une tentative d'agir sur la relation, une manière d'élaborer une alliance entre deux parties. Les dispositifs et l'expertise sont au service d'un processus qui leur donne sens et qu'il est important de ne pas

perdre de vue. C'est à la condition que la relation fonctionne que la stratégie de médiation a un intérêt. Elle tente de modifier le lien entre les opérateurs et leurs bénéficiaires. Ce n'est pas l'idée théologique d'effacement qu'il faut ici mettre en avant dans l'histoire de la médiation. La fonction sacrificielle consistant à disparaître pour ouvrir l'accès à un autre monde, sauver d'une certaine manière celui qui était dehors.

Depuis les origines de la raison scientifique, cette opposition existe entre la médiation mythique et la médiation rationnelle. Le mythe procède comme un miroir qui s'offre au transfert : en investissant l'imaginaire de l'autre, il lui donne l'impression d'accéder à une réalité différente dont il se croyait pourtant lointain. Mystère ou sacrement, il donne à chacun le complément qu'il attend pour se projeter dans une vérité auparavant inaccessible. La raison a toujours résisté à cette forme de médiation. Elle n'institue pas un tiers extérieur auquel se subordonner pour ensuite mieux se saisir dans ce miroir inespéré. La raison cherche au contraire à tirer parti d'un retour vers soi qui suspend le transfert et la structure des rôles, le partage entre le maître et le disciple, le savant et l'apprenant. Cette médiation est d'une autre nature, celle qu'on dira conceptuelle parce qu'elle dépend d'une intelligence de soi, d'une forme primaire d'acceptation de soi comme vérité et comme émotivité, qui amène à éviter de croire sans plus et à remettre en question l'évidence, l'habitude, le supposé donné. Cette médiation constitue d'abord une disposition d'accueil à partir d'une distance de soi à soi, ce qu'on a parfois nommé une capacité d'étonnement, mais qui n'a rien d'extatique, parce cette capacité renvoie d'abord à un espace d'accueil de la différence comme ce qui me constitue dès le début comme intelligence des choses et des autres.

Il y a donc, du point de vue du sens historique de la médiation, deux grandes logiques d'action à bien distinguer : celle qui recommande de chercher un complément à soi en fonction de l'apport d'un tiers extérieur qui délivre des particularités ; celle qui procède à partir d'une essence de la raison, intérieure à soi et qui recommande un processus basé sur le pouvoir d'autoguérison du savoir de soi.



La question n'est pas de faire un saut immédiat des grandes logiques de l'histoire au travail spécifique de la médiation dans nos institutions. Il s'agirait d'une forme de surinterprétation des actions mises en place dans des cadres opérationnels généralement modestes et bien définis où une distance saine demeure avec le salut du monde et la connaissance de soi !

Mais ce que cette référence plus large à la généalogie des pratiques de médiation met en évidence, c'est que ce qui détermine celles-ci c'est bien la manière dont on parvient à mettre en relation : l'homme avec Dieu, l'être humain avec sa propre capacité d'analyse et d'intelligence de soi. C'est cette dimension de mise en relation qu'il ne faut pas perdre, l'alliance recherchée entre des professionnels et des bénéficiaires, un public, et ceci précisément selon une certaine *logique d'action*. Il est certes important d'attirer l'attention sur le risque que pourrait représenter l'effacement du tiers dans la construction de la relation, ceci pour insister au contraire sur une fonction thérapeutique ou maïeutique de la médiation où l'autre deviendrait une sorte de co-auteur ou de co-engendrant, en introduisant à la dimension radicalement communautaire du faire culturel. Mais en même temps, si un tel décalage est important c'est au nom des logiques qu'il met en évidence. Le *mettre en relation* de la médiation peut s'opérer de bien des manières différentes, mais il est possible d'abord de prêter plus attention à l'ordre de cohérence que l'on tente de mettre en place ou auquel on est occupé à participer sans peut-être l'avoir réellement et suffisamment clarifié.

5. Prêter attention aux logiques d'action

Il semble donc ambigu de traiter uniquement la médiation comme un ensemble de dispositifs dont la finalité serait fixée par le cadre juridique qui en définit les missions : faciliter l'accès à la culture et inciter la participation par l'animation. L'ensemble des choix que pose chaque opérateur détermine une certaine logique d'action qui donne sa cohérence à la mise en relation que rendent possibles les activités sélectionnées. Il est fondamental de prêter attention à ces logiques d'action.

Quand on a admis ce déplacement méthodologique, il me semble qu'une opposition est actuellement bien plus fondamentale à explorer que celle qui résulte directement d'une généalogie conceptuelle de la médiation comme opération strictement intellectuelle. A titre de pratique d'intervention dans l'espace public, à l'intérieur de ce domaine très spécifique qu'est la lecture, la bibliothèque, le musée, ainsi que d'autres institutions fondamentales de la culture (visant tant l'accès que la diffusion d'ailleurs), ce qui est fondamental c'est le rapport à l'espace public comme autre ; autrement dit, c'est la manière de rencontrer le « public-bénéficiaire potentiel » qui est cruciale et qui conduit à deux grands modes de médiation. Ceux-ci sont tellement parties prenantes des structures de pouvoir dans lesquelles nous vivons que nous les vivons parfois directement comme une opposition entre extérieur et intérieur, ou entre « eux » et « nous » : il s'agit de la médiation comme logique d'action publique et de la médiation comme logique d'action communautaire, une certaine approche de la médiation pensée dans le cadre des missions de service public et une autre basée sur le droit des minorités dans la construction d'une société conçue d'emblée comme polycentrique ; pour faire court, une vision d'Europe continentale et une vision nord-américaine. Si ces deux logiques d'action sont totalement différentes en lien à l'institution bibliothèque notamment, toutes deux ont tenté de s'approprier le sens de la médiation à leur manière.

La bibliothèque aux Etats-Unis est une institution définitivement intégrée dans le paysage des villes, des quartiers et des écoles. La bibliothèque américaine est la conjonction d'une identité professionnelle forte portée par l'*American Library Association* et d'une fonction communautaire caractéristique du modèle social américain. Comme le rappelle Olivier Tacheau « “Servir la communauté” est la philosophie principale de la bibliothèque publique aux Etats-Unis »⁹. Et l'auteur

⁹ Tacheau O., *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux Etats-Unis, Jalons pour repenser la situation française*, Mémoire, École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, 1998, p. 16.

précise que par communauté, il ne faut pas d'abord entendre un groupe identitaire, mais simplement « l'ensemble des citoyens ou simples résidents d'une zone géographique et y payant des impôts »¹⁰, bref une sorte de « collectivité » attachée à sa solidarité géographique. Suivant cette philosophie, la bibliothèque est ainsi devenue un agent de première ligne dans le contact avec les minorités géographiquement concentrées et dont l'une des missions principales devient un rôle d'intégration (linguistique et culturelle) de ces minorités¹¹. Il n'est pas étonnant dans ce contexte que l'*American Library Association* ait joué un rôle déterminant dans l'identification et la recherche de solutions face à la fracture numérique¹². C'est d'ailleurs les actions en faveur d'un libre accès au Wifi dans les bibliothèques qui a rencontré le plus vif succès chez le public aux Etats-Unis¹³.

Dans cette perspective, la clé de l'action des bibliothèques passe par le rapport aux apprentissages. C'est la notion de *literacy*, voire même ce qu'on pourrait aujourd'hui nommer le mouvement de l'*information literacy* qui est le nœud de la relation qu'entend entretenir la bibliothèque américaine avec son public.

“The American Library Association reaffirms and supports the principle that lifelong literacy is a basic right for all individuals in our society and is essential to the welfare of the nation. ALA advocates the achievement of national literacy through educational activities utilizing the historical and cultural experiences of libraries and librarians.

ALA confirms that libraries of all types, as appropriate to their mission, have the responsibility to make literacy a high priority in planning and budgeting for library services”¹⁴.

Si l'on prend la peine de s'arrêter aux schémas qui tentent de mettre en scène aujourd'hui cette logique d'action dans la vie quotidienne d'une bibliothèque et que l'on compare ceux-ci avec les schémas qui tentent d'orienter les réflexions chez nous, en Europe continentale, et plus précisément, en France et en Belgique, la différence saute aux yeux, sans pour autant qu'il s'agisse de privilégier

¹⁰ *Ibid.*, p. 17. En ligne à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1602-bibliotheque-publique-et-multiculturalisme-aux-etats-unis-jalons-pour-repenser-la-situation-francaise.pdf> (page visitée le 4 février 2022).

¹¹ *Ibid.*, p. 30.

¹² Le Guel F., « Comment pourrait-on mesurer la double fracture numérique ? », in *Réseaux*, 5/2004 (n° 127-128), pp. 55-82. En ligne à l'adresse : www.cairn.info/revue-reseaux1-2004-5-page-55.htm, (page visitée le 4 février 2022).

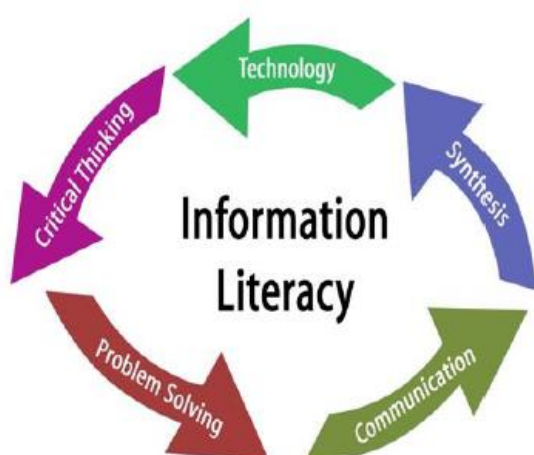
¹³ Toutou C., « Un rapport américain sur l'offre numérique dans les bibliothèques », in *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), n° 3, 2009, pp. 49-52. En ligne à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0049-001>, (page visitée le 4 février 2022).

¹⁴ ALA Policy Manual: « Literacy and the Role of Libraries », (B.8.1.2); en ligne à l'adresse: <http://www.ala.org/aboutala/governance/policymanual/updatedpolicymanual/section2/52libsvcsandrespon>, (page visitée le 4 février 2022).

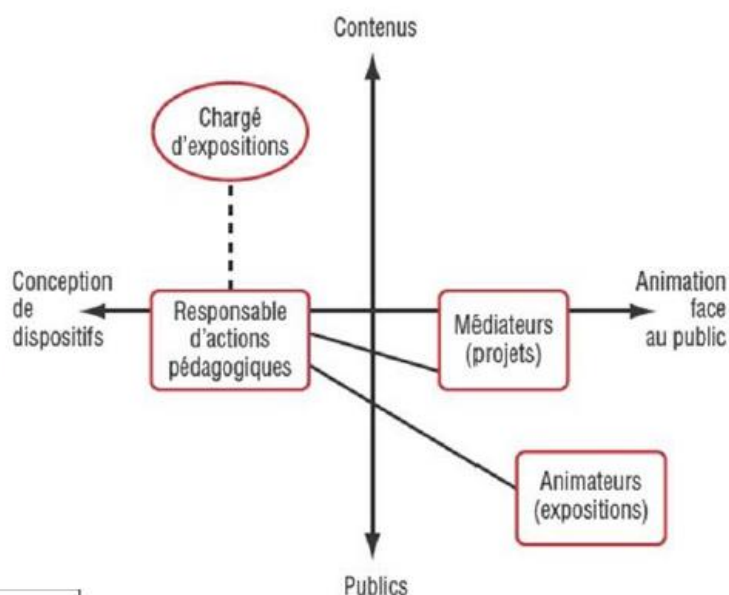
nécessairement l'un par rapport à l'autre. Je mets ici en parallèle deux réflexions, chacune intéressante et pertinente en regard à leurs contextes. D'un côté, je reprends la présentation de l'*Information Literacy* telle qu'on la trouve sur le site du Collège Otterbein à Westerville dans l'Ohio et qui suit les grands principes de l'ALA. Suivant la citation proposée de Kathryn Waggoner :

« Information literacy is knowing where and how to find the information sources as well as how to locate the information within those sources; how to determine whether the information found is accurate, reliable, and valid; and how to use that information to further knowledge »¹⁵.

Deux univers...

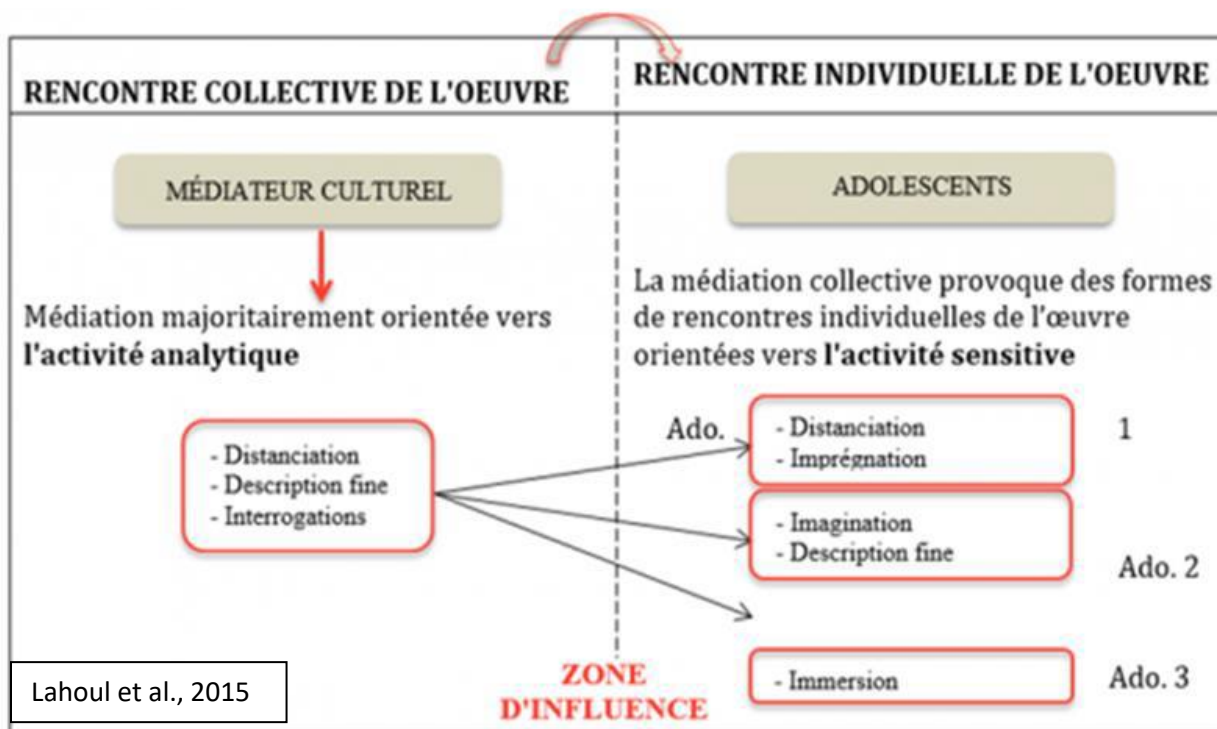


(1996) Jeremy J. Shapiro and Shelley K. Hughes,
 “ Information Literacy as a Liberal Art “, in
Educom Review, Vol. 31, N° 2, March/April 1996.



Aubouin N. et al., 2010.

¹⁵ Waggoner K., Ranger K., « Information Literacy: Its Role in Higher Education and Lifelong Learning », in *Grand Valley Review*, 1996, pp. 78-84, <https://scholarworks.gvsu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1326&context=gvr> (page visitée le 3 mars 2022).



De l'autre côté, je reprends les schémas tirés d'un bel article de Dounia Lahoual, Anne Bationo-Tillon et Françoise Decortis, « Articuler les logiques intrinsèques du médiateur culturel et du jeune public en situation de visite muséale. Une proposition pour concevoir des offres muséales adaptées aux visiteurs et aux professionnels de la médiation »¹⁶. Si ce contexte spécifique m'intéresse, c'est parce qu'il reprend de manière originale la question de l'accès à l'œuvre, en intégrant la dimension collective de la rencontre et une dimension d'animation qui tente de dépasser le simple mécanisme de contact ou de confrontation brute avec la création culturelle. En s'appuyant notamment sur des contributions de Darras et de Thonon¹⁷, les auteurs parviennent même à donner de la médiation une conception riche et complexe qui leur permet d'articuler la fonction d'interprétation validée par des experts et la fonction de découverte qui décentre du dire de l'expert et laisse libre cours à une appropriation problématisant, co-construite, jamais définitive. Le médiateur culturel devrait ainsi être celui qui invite à partager une oscillation entre soi et les autres à travers la rencontre de l'objet culturel¹⁸. J'ai complété ce schéma par un autre provenant de l'essai de typologie des médiations proposé par Nicolas Aubouin, Frédéric Kletz et Olivier

¹⁶ In *Pistes*, 17 (2015), n° 2, en ligne à l'adresse <https://pistes.revues.org/4569>, (page visitée le 1^{er} mars 2022).

¹⁷ Dans le numéro 19 de la revue *Médiation et Information* (MEI) intitulé *Médiations et médiateurs* (2004). En particulier, Darras B., « Étude des conceptions de la culture et de la médiation », pp. 61-85.

¹⁸ Un bel exemple de cette démarche est fourni notamment par le mémoire de Elise Breton, *Co-construire les collections avec les usagers*, ENSSIB, Lyon, 2014.

Lenay, « Médiation culturelle : l'enjeu de la gestion des ressources humaines »¹⁹. Comme il s'agit cette fois de la modélisation de la médiation dans un service d'archives, j'ai trouvé la récurrence du cadre en carré ou sur deux axes croisés particulièrement caractéristique de la carte mentale que nous mobilisons pour réfléchir les questions de médiation, là où la carte américaine se réfère d'emblée à un cercle. C'est ce que je nomme deux logiques d'action. La nôtre est basée sur le compartimentage des acteurs et des actions, dans un processus de face à face, qui cherche en même temps à déplacer les limites des rôles impartis.

Les logiques d'action et les sujets

	Contenu
Entre amis, entre connaisseurs, méthodes, polyvalence,	transmission, interprétation, interrogation
Conception des dispositifs	Animation face au public
Co-activité, activité M, activité P Directif-constructif	Distanciation, imprégnation, immersion
	Public

Dans le schéma américain, la co-construction n'est pas en soi le problème, car l'inclusion prime sur l'opposition et les tensions entre rôles. Il s'agit d'un processus auquel différents acteurs vont participer et ce qui est privilégié ce sont les étapes où les phases qu'il faut parvenir à partager et à faire vivre ensemble. Le cercle américain a directement un centre : le besoin de la communauté et sa prise en main collective. Le cadre européen a également un centre, mais il s'agit du point o de tension entre les axes, le point à partir duquel les tensions vont se diviser, mais rendre aussi possibles des déplacements en diversifiant les équilibres entre rôles. Le point o, c'est en fait le point d'introduction de l'offre entre acteurs²⁰.

¹⁹ Aubouin N., Kletz F., Lenay O., « Médiation culturelle : l'enjeu de la gestion des ressources humaines. », in *Culture études* 1 (2010), n° 1, p. 1-12, en ligne à l'adresse : www.cairn.info/revue-culture-etudes-2010-1-page-1.htm, (page visitée le 3 mars 2022). Les schémas proviennent de Aubouin N., Kletz F., Lenay O. (Centre de gestion scientifique de l'École des mines-Paris Tech), *Entre continent et archipel, les configurations professionnelles de la médiation*, DEPS/Ministère de la Culture et de la Communication, coll. « Document de travail », Paris, 2009.

²⁰ Si l'on relit dans cette perspective, la première partie de l'ouvrage particulièrement bien documenté de Serge Chaumier et François Mairesse (*La médiation culturelle*, Armand Colin, Paris, 2013), on verra combien l'analyse

6. Logique communautaire et logique de service publique

En fixant l'attention sur les logiques d'action qui surdéterminent les approches de la médiation, le but n'est pas d'en privilégier l'une aux dépens de l'autre. L'enjeu est au contraire de déplacer l'attention tant des finalités que des moyens et dispositifs mis en œuvre, ceci afin de cerner l'opération qui est mobilisée collectivement. Cette opération produit son propre milieu d'expérimentation, son type de laboratoire, en partageant d'avance les comportements possibles. D'un côté, dans le modèle franco-belge (pour restreindre l'angle d'approche), c'est l'opération d'offre qui l'emporte : en agissant en facilitateur d'accès à des ressources et en éventuel guide-commentateur-éveilleur, le « médiateur » oriente en direction de valeurs fondamentales de partage de la culture et de participation. Il offre les conditions propices à une prise de conscience dans un processus permanent d'éducation à la citoyenneté créative. Dans le monde des *libraries*, c'est plutôt la demande qui est le centre des opérations. L'enjeu est de permettre à l'individu de réaliser certaines de ses préférences et de développer son sens de la vie bonne, en lui permettant de tirer le meilleur parti de son environnement : le projet de vie de chacun dépend de sa capacité à saisir des opportunités. Donner sa chance à chacun, voire la « maximiser » ou construire la capacité de se réaliser, c'est une forme de réponse aux attentes primaires de chaque citoyen²¹. Chacune des approches a des avantages et, je le répète, il ne s'agit pas ici de les opposer, mais au contraire d'en prendre conscience comme d'opérations génériques et de voir plutôt à partir de l'autre ce que chacune manque en restant dans sa sphère d'évidence.

Le tableau qui suit a pour finalité de comparer terme à terme les avantages des deux approches. Ceux-ci ne se limitent pas à des questions de finalité, de méthode et de principes. Les aspects les plus importants, parce que souvent les moins considérés, se trouvent au niveau des moyens et des partenariats. On se rendra compte immédiatement que le problème ne réside pas dans les avantages acquis, mais plutôt dans ce qui est manqué. L'intérêt de l'opposition n'a donc rien à voir

procède des différentes figures que peut prendre l'offre de médiation à travers les différentes pratiques des médiateurs.

²¹ D'autres modèles anglo-saxons peuvent être aussi cités comme exemples d'une telle approche, on peut se reporter notamment à Bundy A., (ed.), *Australian and New Zealand Information Literacy Framework, Principles, Standards and Practice*, Australian and New Zealand Institute for Information Literacy, Adelaide, 2004. Un article relatant une expérience au Nigeria me semble aussi particulièrement caractéristique de cet angle d'approche de la médiation : Adetoun Adebisi Oyelude, « Information Literacy and Capacity Building in Academic Libraries », in *IRCAB Journal for Social and Management Science*, sep 2011, pp. 261-266. https://www.researchgate.net/publication/236331474_Information_Literacy_and_Capacity_Building_in_Academic_Libraries, (page visitée le 3 mars 2022).

avec un conflit idéologique entre deux sensibilités. Certes, l'approche en termes de service publique telle qu'elle est construite notamment dans nos décrets permet de valoriser le rapport au collectif à travers l'animation de la participation et invite à développer *en aval* des partenariats qui favorisent cette dimension citoyenne en élargissant les enjeux aux droits culturels. Mais, de son côté, l'approche que j'ai nommée « communautaire » favorise l'acquisition progressive d'une autonomie des individus sur le long terme et s'intéresse à des partenariats *en amont* pour mieux identifier les demandes des publics, pouvoir rencontrer des besoins professionnels ou communautaires spécifiques.

Logiques	Médiation publique : Orienter une offre dans l'esprit d'une mission d'intérêt général (valeurs démocratiques ; éducation permanente)	Médiation communautaire : Rencontrer une demande, l'assister, pour permettre à l'individu de réaliser ses projets en étant capables de mieux saisir les opportunités de son environnement
Mission	Accès à des ressources	Accompagnement
Finalité	Lutte contre les inégalités	Lutte contre les discriminations (technologies, fracture numérique)
Méthode	Émancipation/découverte	Responsabilité/capacitation
Principe	Prévention : articulation entre l'offre documentaire et les besoins sociaux – en matière de formation, de vie sociale et professionnelle, de recherche d'emploi	Précaution : permettre à chaque individu de pouvoir maîtriser la culture de l'information dans laquelle chacun se trouve immergé aujourd'hui
Moyens	Recours au collectif (échange, débat publique) l'intégration des pratiques individuelles dans des pratiques collectives	Valoriser le « lifelong learning » et l'indépendance (usagers autonomes)
Partenariat	En aval : Valoriser la participation à la vie culturelle (création → droits culturels ; écriturisation, etc.)	En amont : Nécessité de coopérer avec d'autres acteurs pour définir les besoins (professionnels ou autres) des usagers potentiels

Il semble dès lors que si l'on parvenait à croiser plus explicitement ces logiques l'opération de médiation y gagnerait nettement dans la mesure où l'effort pour garantir un passage vers la co-construction du commun à travers les œuvres et les actions culturelles pourrait en même temps s'articuler plus directement avec un gain de capacité, d'autonomie dans les choix de vie et d'éveil d'un sens critique moins à l'égard des autres qu'à l'égard de toutes les opportunités technico-

numériques qui envahissent le quotidien du travail et des loisirs. On a parfois opposé intersubjectivité et interobjectivité. Nous voyons peut-être souvent la culture comme un point de passage vers les autres et une ouverture sur un monde commun à créer ensemble. C'est juste. Mais cette culture n'est-elle pas aussi constituée en systèmes d'objets sensés favoriser sa diffusion et son intelligence alors même que ces produits de l'art du vivre ensemble peuvent également réduire les chances de pouvoir-faire-choisir-agir ? Créer des usagers autonomes de ce point de vue est certainement aussi important dans un processus de médiation que créer des usagers assertifs et coopératifs, d'ouvrir le passage vers la production commune d'un art de vivre. La capacitation est aussi importante que l'émancipation. Sont-elles uniquement question de choix idéologiques et d'ordre de priorités ?

7. L'en-deçà des logiques de médiation

Si nous avons tenté de montrer que les logiques d'action qui surdéterminent nos pratiques de médiation gagneraient à se féconder mutuellement, à se croiser ou à se combiner, nous pensons en même temps qu'un tel travail n'a rien de spontané et qu'il doit précisément s'appuyer sur un changement d'approche. Jusqu'à présent ce qui se joue dans les opérations de médiation semble découler simplement de choix idéologiques ou culturels. Quand Olivier Chourrot écrit qu'

« Au recours incantatoire à la notion de médiation, les bibliothécaires doivent privilégier une réflexion sur la différenciation de l'accompagnement du lecteur. Les implications d'une telle démarche sur les locaux, l'organisation des collections, les services, la gestion des ressources humaines, peuvent être fortes. En particulier, – est à repenser dans le cadre d'une rénovation de la relation de service public »²²,

il propose plutôt la révision d'une logique d'action et de ses présupposés que l'abandon d'un travail sur la médiation. Mais l'enjeu n'est pas uniquement de revoir une logique, sans quoi il s'agirait surtout d'un problème de curseur, par exemple l'oscillation entre une approche plus directive et une autre plus constructiviste²³. L'enjeu est plutôt d'arriver à apprendre des manières de faire totalement différentes parce que celles-ci ne s'inscrivent dans ce que nous identifions d'emblée comme une « relation de service public ». Mais la

²² Chourrot O., « Le bibliothécaire est-il un médiateur ? », art. cité, p. 71.

²³ Darras B., « Étude des conceptions de la culture et de la médiation », in MEI (Médiation et Information), n° 9, 2004, pp. 61-85, p. 75. En ligne www.mei-info.com/wp-content/uploads/revue19/ilovepdf.com_split_4.pdf, (page visitée le 1^{er} mars 2022).

confrontation à d'autres logiques n'est pas un simple effet de dépaysement, de choc lié à un voyage vers l'étranger.

L'important – et ceci que l'on soit ici en Europe ou que l'on soit aux Etats-Unis²⁴ –, c'est de revenir en-deçà de la médiation, non seulement comme système de moyens, mais aussi comme logique d'action répondant à des cadres culturels donnés avec l'objectif politique explicite d'améliorer ces moyens et de les faire évoluer avec la société dans laquelle ils opèrent. L'en-deçà de la médiation, qui concerne dans un premier temps et au premier chef aussi le professionnel, c'est le désir de médiation, c'est cette attente de relation qui est en arrière-plan des actions réalisées et qui existe indépendamment des mots, – un désir qu'on pourrait dire à la fois hors norme, mais aussi hors sens, parce ses représentations institutionnelles, sociales et professionnelles vont rapidement le figer et lui donner soit une fonction imaginaire d'idéal à réaliser soit une fonction symbolique permettant d'atteindre le réel par différentes méthodes. Mais la médiation n'existe d'abord qu'en fonction d'un hors-médiation qui est ce qui motive la médiation, le désir de signifiant là où chaque action posée ne fait qu'ouvrir au flux signifiant. Ce désir n'est qu'un accès à la fragilité du professionnel devant le risque social que comprend toute tentative de relation, de même qu'elle est aussi un accès à ce pouvoir particulier de « subjectivation » par l'action sur l'action des autres. Le désir comme arrière-plan de la médiation renvoie donc à un « pouvoir fragile » de faire-avec-autrui. Le premier travail à fournir se situe sur ce plan fondamental : l'activisme de la médiation est désuet s'il n'acquiert pas une perspective sur ce qui risque constamment de lui échapper, à savoir un désir de combiner la fragilité d'un passeur et celle d'un passant dans le passage de culture.

Ce que révèlent les deux logiques mises en évidence quand on les considère à partir de l'en-deçà, c'est une sorte de décalage entre deux voies qui n'ont rien de symétrique : celle d'une demande de capacité et celle d'une offre d'éveil ; le risque est, d'un côté comme de l'autre, de subordonner une voie à l'autre pour des raisons d'ordre culturel ou idéologique. Dans ce cas, soit l'offre d'éveil est subordonnée à la demande de capacité comme s'il ne s'agissait que d'une manière d'accompagner la mise en capacité d'un sujet évoluant vers sa propre prise en main ; soit la demande de capacité est subordonnée à l'offre d'éveil comme si dès

²⁴ Wetzel Wilkinson C., Bruch C. (eds), *Transforming Information Literacy Programs, Intersecting Frontiers of Self, Library Culture, and Campus Community*, The Association of College and Research Libraries, Chicago, 2012.

qu'il est incité à l'éveil le sujet s'en découvrait en même temps capable par-delà tous les blocages culturels et sociaux.

Pour pénétrer le passage proprement dit, il faut tenir compte de ce décalage entre le désir du passant (capacité, autonomie) et celui du passeur (éveil, partage). Dans ce passage se trouve un nœud qu'il est important de dénouer entre savoir, art et culture. Le passeur est souvent perçu comme détenteur d'un savoir et donc producteur d'une vérité. Pourtant, il tente de conduire le passant vers une expérience d'ordre esthétique, la rencontre d'une œuvre, d'une production littéraire, musicale ou picturale. Dans ce cas, c'est le plaisir suscité par l'art qui est central, le partage d'une forme esthétique de jouissance. Mais l'ambition d'un passage vers la culture possède une dimension encore différente de celle du plaisir esthétique : il s'agit de pouvoir-participer, de co-crée, donc à la fois d'une capacité de faire en même temps que d'un rapport à soi devenant autre par l'acte de participation culturelle. La culture a partie liée avec la subjectivation du passage ouvert par le passeur et grâce auquel le lien avec le passeur peut se transformer pour devenir un moment de partage et d'échange mutuel.

Quand le passage ouvert par l'acte de médiation fonctionne, c'est autre chose qui se met en place qu'un simple transfert de pouvoir-faire : le miroir déformant du passant se brise parce que la culture advient comme un processus social de co-création. Le rapport aux rôles convenus se modifie pour laisser place à un apprentissage commun au-delà du fantasme que constituait une vérité hors de soi, réservée aux élites, qu'il s'agisse tant de découverte des œuvres au sens classique que de projection numérique de soi dans les réseaux sociaux.

Il est fondamental de réfléchir la médiation dans une approche qui n'est pas exclusivement fixée sur les finalités et sur les moyens à mettre en œuvre. Il s'agit en soi d'une opération qui implique une action sur l'action des autres et qui, dans ce sens, engage un rapport humain de type éthique dont la mesure se trouve dans l'opération proprement dite qui est occupée à se réaliser par la suture relationnelle. Cette opération de médiation est d'abord un passer réunissant toujours, dans leurs désirs décalés, des passants et des passeurs, avec cette chance unique de permettre une expérience de déplacement mutuel. C'est une opération qui cherche l'itération, c'est-à-dire qui cherche la découverte, et non la répétition, parce qu'elle relance l'expérience de la non identité qui nous constitue comme société humaine vivante.

La solidarité comme préalable de la critique sociale : entre logique de compensation et résilience ?²⁵

Un deuxième préalable à la mise en œuvre de l'intelligence critique nous semble être une réappropriation des éléments constitutifs d'une relation solidaire. Comme dans l'exercice précédent sur la médiation, il nous semble qu'un tel préalable gagne à être élaboré au contact d'expériences qui ont cherché à en relever les défis dans leur contexte d'action particulier. Pour la médiation se posait la question de l'accès à la transmission culturelle à partir d'institution vouée à la conservation d'un capital symbolique et confrontée à la nécessité de créer elles-mêmes les conditions d'un passage pour redistribuer ce capital. Dans le cas de la relation solidaire, il s'agit de reconsidérer l'évolution de cette notion dans les relations internationales, pour sortir des représentations asymétriques et moralisatrices de ce rapport pour comprendre comment les biais qu'il a expérimentés au long de ses nombreuses mises en œuvre et les échecs qu'il a engendrés, pourraient rendre possible un apprentissage et relancer ainsi le sens d'une relation solidaire pour une intelligence critique.

Il est certain que le sens donné au terme « solidarité » peut varier énormément selon que l'on considère celui-ci du point de vue de la morale individuelle ou des stratégies de relation entre groupes ou, encore, d'une catégorie du droit international. Pour la morale individuelle, il s'agit d'un choix de comportement qui répond à une vision de la vie bonne avec autrui. La perception d'une obligation découlant des valeurs idéales soutenues par cette vision amène à agir de manière solidaire. Boltanski rappelle à ce propos le texte évangélique mettant en valeur le comportement d'un « bon samaritain » à l'égard d'une personne étrangère victime d'agression²⁶. La solidarité a, dans ce cas, une dimension normative prévalente. En ce qui concerne les orientations stratégiques des groupes, la solidarité intervient plutôt comme un facteur explicatif : des communautés d'intérêt se forment dans différents domaines pour accroître l'influence et préserver les avantages. Les acteurs se coordonnent, coopèrent, échangent des informations et des bonnes pratiques, gagnent en confiance tantôt par calcul rationnel, tantôt par simple reproduction des appartenances naturelles. On pourra distinguer comme Durkheim des alliances de classe et des réactions communautaires, mais aussi tenir compte comme Weber d'alliances plus larges basées sur des proximités symboliques.

²⁵ Une version indépendante de cette partie est à paraître sous le titre « Quel avenir pour la solidarité internationale entre compensation et résilience ? ».

²⁶ Boltanski L., *La souffrance à distance, Morale humanitaire, médias et politique*, Métailié, Paris, 1993, p. 21 ss.

Le droit envisage les choses sous un autre angle dans la mesure où il s'approprie le terme de solidarité en fonction des exigences internes de son évolution dogmatique. Sur le plan international, c'est la nécessité de trouver un équilibre entre souveraineté et interdépendance qui a conduit à recourir au terme de solidarité²⁷. Celui-ci exprime les exigences de sauvegarder les intérêts communs des membres d'une communauté en les faisant primer sur leurs intérêts individuels²⁸. Certains iront d'ailleurs jusqu'à parler, dans le domaine des droits de l'homme en particulier, d'une génération de « droits de solidarité »²⁹. Ces derniers ont pour fonction de définir des obligations spécifiques en termes de responsabilité mutuelle à l'égard des droits reconnus, en assurant ainsi qu'ils priment sur les intérêts nationaux et individuels et qu'ils seraient constamment considérés comme un tout. Il est alors non seulement question de droit à la paix, mais aussi de « droit au développement » et de « droit à l'environnement ». De tels droits semblent évidemment difficiles à définir précisément et à mettre en œuvre sur le seul plan juridique. Ils accompagnent en fait l'évolution des comportements politiques³⁰.

Notre analyse va se fixer pour sa part sur l'évolution des comportements collectifs considérés comme révélateurs d'une transformation des politiques de solidarité entre les nations. Nous essayerons de comprendre comment le XX^e siècle qui a donné son élan à cette politique internationale va être progressivement confronté à son épuisement, notamment en nous focalisant sur le cas d'Haïti. Nous nous demanderons ensuite si une autre politique de solidarité peut prendre la relève et à quelles conditions, face aux urgences écologiques actuelles.

1. Le développement historique de la solidarité entre les nations

On souligne souvent que les nations sont une création juridique du XVIII^e siècle et qu'elles ont surtout contribué à l'émergence européenne des Etats-nations au XIX^e siècle. Mais il en résulte aussi, au XX^e siècle, suite aux guerres survenues entre ces Etats-nations, un développement de l'idée de solidarité entre les nations, une solidarité internationale, capable de garantir la paix et de favoriser l'entraide entre ces entités politiques. Avec la charte onusienne de 1948, il est désormais question de relations amicales entre les peuples et de coopération internationale

²⁷ Villalpando V., *L'émergence de la communauté internationale dans la responsabilité des États*, P.U.F., Paris, 2005, p. 45 ss.

²⁸ Cullet Ph., « Differential treatment in international law: towards a new paradigm of inter-state relations », in *European Journal of International Law*, 1999, vol. 10, pp. 549-582, pp. 568-569.

²⁹ On verra, notamment, Alston Ph., « A Third Generation of Solidarity Rights: Progressive Development or Obfuscation of International Human Rights Law? », in *Netherlands International Law Review*, 1982, vol. 29-3, pp. 307-322.

³⁰ Bouriche M., *Les instruments de solidarité en droit international public*, Connaissances et Savoirs, Paris, 2012 ; ainsi que le collectif dirigé par Alain Supiot, *Face à l'irresponsabilité : la dynamique de solidarité*, Collège de France, Paris, 2018.

fondées sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous (article 1).

Dès les années trente, des auteurs comme Piaget pensaient que la coopération internationale devait passer par une éducation des jeunes générations à la solidarité³¹. Après la seconde guerre mondiale est arrivée l'ère des décolonisations et la question d'un nouveau type de développement sur tous les plans pour les peuples accédant à l'auto-détermination. Les décolonisations ont suscité des solidarités politiques d'un genre nouveau qui ont remis en question les loyautés envers les autorités métropolitaines et colonisatrices au sein même de ces entités. Des intellectuels ont commencé à prendre fait et cause pour la lutte des colonisés et contre la domination exercée par leurs gouvernements. La conférence de Bandung (1955) a tracé les contours de cette solidarité tiers-mondiste en quête d'approches révolutionnaires pour une économie postcoloniale.

Les années soixante ont ouvert la voie à des solidarités plus sociales que politiques dans un monde bipolaire livré à un nouveau genre d'impérialisme. En suivant les idées de mouvement social et de transformation des rapports sociaux, on comptait sur des processus conduisant à l'émancipation politique à partir des luttes de société. La construction politique prendrait ensuite le relais sur la base d'une société gagnée à l'émancipation. Sociales et idéologiques, les solidarités nées dans ce contexte de décolonisation revendiquaient un modèle de développement nouveau autogéré, déconnecté, ouvert à des alliances inédites hors des chemins balisés par les anciens centres coloniaux³². Un autre modèle de développement se profilait à l'horizon qui passerait désormais par des formes de coopération négociées et des accords multilatéraux³³.

Nombre d'acteurs de la solidarité internationale sont nés à cette époque, avant le tournant humanitaire des années 90. Ces acteurs étaient porteurs de projets de transformations socio-politiques, avec une idée forte du droit des peuples à l'auto-détermination et la volonté de construire un ordre équitable³⁴. Il faudra attendre la fin des années 80 du XX^e siècle pour voir la solidarité internationale prendre une

³¹ Piaget J., « L'esprit de solidarité chez l'enfant et la coopération internationale », *L'éducation morale à l'école, De l'éducation du citoyen à l'éducation internationale*, éd. par Xypas C., Anthropos, Paris, 1997, pp. 59-77 .

³² Pensons notamment aux travaux de Samir Amin comme, *Le Développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Minuit, Paris, 1973.

³³ On en trouve un aboutissement dans la fameuse Déclaration de l'Assemblée générale de l'ONU adoptée en 1974 à propos d'un nouvel ordre économique mondial. Dans les recommandations votées à l'UNESCO en novembre 1974, on peut lire que le rôle de l'organisation internationale devra être à l'avenir de « promouvoir la solidarité et la coopération internationales, qui sont indispensables pour résoudre les problèmes mondiaux affectant la vie des individus et des communautés et l'exercice des libertés et droits fondamentaux » (X, III, 4 – p. 153).

³⁴ Dans l'Eglise catholique, la théologie de la libération scandée par les Conférences épiscopales de Medellin (1968) et de Puebla (1979) est une figure caractéristique de ce type de solidarité qui se cristallisera, dans ce cas, autour de l'« option préférentielle pour les pauvres ». A ce propos, Houtart Fr., « L'Histoire du CELAM ou l'oubli des origines », in *Archives de Sciences Sociales des Religions*, 1986, vol. 62-1, pp. 93-105.

nouvelle direction moins centrée sur la révolution sociale et économique ainsi que sur les mouvements socio-politiques.

Avec la chute du Mur de Berlin en 1989 et la fin de Guerre froide, une nouvelle orientation est venue bouleverser l'option préférentielle pour les luttes menées par les populations pauvres. Il s'agit de l'action pour les droits humains. Ce modèle a eu l'avantage de déplacer l'axe des solidarités des mouvements de masse vers la reconnaissance des propriétés des acteurs caractérisant des groupes plus vulnérables ou plus mal lotis : femmes, migrants, sans terre, sans travail, sans domicile, tous les porteurs de droits bafoués ou discriminés perdant l'accès à des chances égales pour tous.

L'action pour les droits humains est caractéristique du tournant vers la solidarité humanitaire qui a pris le relais de la solidarité politisée des années 70. Au lieu d'agir « avec », il devient urgent d'agir « pour » ou « au nom de ». Luc Boltanski a décrit à merveille ce tournant des politiques de la justice vers les politiques de la pitié³⁵. Il correspond à l'action à distance promue par le monde des médias et, plus encore aujourd'hui, par le monde des réseaux sociaux. L'information énoncée en direct, à chaud, à propos d'une situation locale, d'une catastrophe ou d'un conflit déclenche une chaîne de substitution et de délégation où le spectateur impuissant retrouve une puissance morale imaginaire à travers le bras armé d'organisations civiles ou militaires. L'ingérence est désormais cautionnée moralement pour soutenir cet imaginaire. Les droits humains deviennent la base d'une doctrine interventionniste capable de redéfinir le cadre politique des solidarités internationales jusqu'en Irak ou en Afghanistan.

Etonnamment, cette montée en force du droit comme mécanisme de solidarité avec les populations opprimées va s'accompagner d'errances inédites à l'égard du droit international. En fonction des intérêts en jeu et des risques encourus, des zones d'exception vont voir le jour, des zones de non droit. Pour Agamben³⁶, c'est alors la politique de la force qui prend le pas sur la règle de droit et s'impose à elle comme condition de restauration de la solidarité. Reprendre la main sur le contrôle de la violence permet de restaurer le sens d'un monde solidaire avec ses limites où c'est la force qui doit primer. Mais cette analyse met surtout en avant le déni de la contradiction qui mine les représentations idéales d'une force constamment mise au service de la vie par le droit. Dès 1996, le philosophe américain Rorty avait averti lors d'une conférence à l'UNESCO³⁷ que l'universalisme moral hérité du XVIII^e siècle était porté par le déni de ses contraintes matérielles et qu'il se cachait à lui-même son impuissance face à ses

³⁵ Boltanski L., *La souffrance à distance*, op. cit., pp. 16-17.

³⁶ Agamben G., *Etat d'exception, Homo Sacer II-1*, trad. par Gayraud J., Seuil, Paris, 2003, p. 146.

³⁷ Rorty R., « Universalisme moral et tri économique », trad. par Arnaud G., in *Futuribles*, 1997, n° 223, pp. 29-38.

limites. Il ne s'agit pas uniquement de céder à la force pour reprendre le contrôle de la violence en niant la vie nue. Il s'agit plus radicalement de gérer les ressources et d'en maximiser les effets tout en excluant le gaspillage. Puisqu'il est impossible financièrement d'agir tous azimuts et qu'en même temps, il faut justifier la rentabilité des moyens investis, l'universalisme moral se dédouble en pratique d'un tri économique qui vise à rationaliser l'allocation des ressources au profit des victimes les plus viables et les plus acceptables du point de vue de leur incorporation à une « communauté solidaire ». En agissant, la solidarité humanitaire délimite un « nous pratique » des nations, elle sélectionne inévitablement dans ses interventions ceux à l'égard desquels un « nous » accepte de s'engager sur la promesse implicite d'une réciprocité. Dans un tel cadre, les migrants, les victimes de guerres néocoloniales, les minorités religieuses ou autres d'Irak ou du Yémen par exemple, les familles de supposés djihadistes, n'entrent pas en ligne de compte... C'est la limite pratique de l'universalisme moral.

Porté par ces contradictions, le débat du XXI^e siècle s'est caractérisé par l'apparition d'une nouvelle orientation des solidarités. L'humanitaire, les droits humains ont renvoyé avec force une image d'impuissance face au réel. Dans bien des cas, les idéaux de liberté, d'émancipation, de restauration des droits, d'assistance face à l'urgence ne pouvaient suffire à endiguer des situations endémiques de corruption, de mauvaise gouvernance, voire de gaspillage des ressources. Le développement communautaire de proximité, l'accompagnement systématique d'une économie différente, sociale et solidaire s'imposaient. Certes, depuis les années 60, une solidarité développementiste avait toujours existé. Elle pouvait d'ailleurs s'accorder sans peine avec l'idéologie marxiste et, en particulier, avec le tiers-mondisme maoïste. De ce point de vue, des seuils étaient à franchir, comme des étapes progressives : par exemple, une agriculture extensive et mécanisée, une industrie secondaire dans les banlieues des grands centres urbains, la formation d'une bureaucratie capable d'administrer le développement de l'appareil productif et d'encadrer le commerce. Ce modèle développementiste reléguait à une autre étape les questions d'organisation politique de la société, notamment la révolution prolétarienne. Ces questions apparaissaient comme de second ordre dans les calculs d'utilité. Une approche utilitariste des investissements matériels et humains l'a ainsi emporté, même sous couvert de dialectique et de « grand soir » ...

Le développementisme bénéficiait donc dès les années 60, dans l'élan postcolonial, d'un front idéologique important de soutien. Mais, à la différence du tournant pris au XXI^e siècle, il n'avait pour modèle de référence du développement économique que celui produit par l'histoire des sociétés industrielles : une économie de rendement, comptant sur la surconsommation et

l'extension des marchés, privilégiant le profit des actionnaires et attendant que la croissance soit redistribuée par des mécanismes politiques adaptés. Ce modèle a conduit au désastre économique que nous connaissons et à une surexploitation des ressources disponibles au profit des pays occidentaux. La question qui se pose aujourd'hui est celle d'un développement durable, plus respectueux des ressources naturelles de proximité et des communautés qui en dépendent. Sur le papier, même les grandes entreprises minières ont opéré un tournant dans leur mode de développement pour tenir compte de ces enjeux³⁸. La survie d'une majorité de communautés locales sur notre planète passe aujourd'hui par la mise en œuvre d'un nouveau type de développement économique, plus responsable à l'égard des ressources et de leur environnement et plus concerté avec l'ensemble des acteurs concernés. Cette forme d'économie n'est pas un simple retour vers l'accumulation primitive et un rapport aux ressources qui permettrait une régénération symbolique de l'humanité. Elle représente l'urgence d'un nouveau modèle de vie impliquant de trouver le chaînon manquant entre une économie plus durable et des formes politiques adaptées de gestion des risques³⁹. Une économie sociale et solidaire marche de pair avec une création politique dans des systèmes qui ont vécu sur la redistribution des dividendes de la surproduction et de la surconsommation. La solidarité dont il est question ici ne concerne d'abord ni la paix entre les nations, ni l'autodétermination, ni l'aide réciproque, mais une économie de précaution cherchant à réduire son empreinte écologique dans un monde où tous encourent le risque majeur d'une catastrophe climatique.

2. Le prisme haïtien

Le trajet que nous venons de retracer à grands traits trouve une illustration particulièrement forte à travers l'histoire d'Haïti de ces quatre dernières décennies. Deux dates importantes marquent cette histoire : le 7 février 1986 et le 10 janvier 2010. La première correspond au départ de Jean-Claude Duvalier et signe la fin de trente ans de dictature des Duvalier, père et fils. La deuxième est celle du tremblement de terre qui entraîna la mort de 300.000 personnes et fit 1,5 million de sans abri. Des chiffres dantesques pour un épïcêtre situé à 25 km de la capitale, un milieu urbain surpeuplé et totalement vulnérable vu les constructions rudimentaires et l'absence de normes urbanistiques. Entre ces deux moments décisifs pour le pays, deux interventions militaires à l'initiative des Etats-Unis ont servi l'une à ramener le président Aristide au pays en 1994 – mettant ainsi un terme au coup d'Etat militaire de 1991 – et l'autre à forcer le

³⁸ Cf. par exemple, Campbell B. (ed.), *Mining in Africa: Regulation and Development*, Pluto Press, London/ New York, 2009.

³⁹ On verra notamment Laville J.-L. (dir), *L'économie solidaire, Une perspective internationale*, Hachette, Paris, 2007, ainsi que Hiez D. et Lavillunière E. (dir), *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*, Larcier, Bruxelles, 2013.

même président Aristide au départ en 2004, alors qu'il tentait de modifier la constitution pour obtenir un troisième mandat.

Avec ces interventions, la communauté internationale s'est embourbée dans une transition politique interminable, passant en deux décennies du post-duvaliérisme au post-aristidisme⁴⁰ sans plus de succès. Drogue, misère, crise alimentaire, crise sanitaire, corruption sont devenus le lot du quotidien pour un pays instable, rongé de manière endémique par un milieu politique centré sur des personnalités sans vision sociale et sans relais organique avec la population, d'abord perçue comme une clientèle potentielle. La solidarité internationale s'est adaptée à cette situation chaotique⁴¹, jouant au niveau d'Haïti un scénario global validé ailleurs : élections sous perfusion avec observateurs, modernisation de la police, mise sous tutelle administrative, formation des représentants politiques locaux, appui à la décentralisation, etc.

Sur le plan des solidarités, l'ère post-duvaliériste a d'abord ouvert le champ à une lutte pour la reconnaissance des droits fondamentaux, à commencer par ceux de la paysannerie, encore discriminés à l'époque même par le registre national, mais aussi par la marginalisation de la langue majoritaire, le créole. Les droits linguistiques sont donc devenus tout naturellement le fer de lance d'un mouvement de reconnaissance des droits de tous, notamment par l'adoption d'une nouvelle constitution en langue créole en mars 1987. Il y avait alors fort à faire pour les organisations de défense des droits humains mobilisées autour de la justice pour tous : le droit à la terre, la domesticité, le droit à un salaire minimal, le droit des femmes, que de chantiers pour développer la solidarité avec ce peuple fraîchement libéré !

Mais un autre dossier capital restait en souffrance, celui de la justice à rendre aux nombreuses victimes de la dictature : le jugement de Duvalier fils, mais aussi des autres responsables paramilitaires et militaires des exactions ainsi que des meurtres ou des tortures commis par le régime, notamment des ministres comme Lafontant, des responsables militaires encore en fonction, des responsables ecclésiastiques aussi. La machine de la justice se sera à peine mise en route avec le jugement du ministre Lafontant qu'un coup d'Etat va l'arrêter en septembre 1991 et enclencher une nouvelle vague de violence. L'agenda de la solidarité juridique adressé à l'impunité du régime duvaliériste était modifié. Pendant quatre ans, les militants des droits humains, soutenus par les réseaux internationaux, vont dénoncer et documenter des milliers de violations des Droits de l'Homme dans le

⁴⁰ Ou post-lavalassisme, si on préfère se référer au nom du mouvement qui porta le père Jean-Bertrand Aristide au pouvoir en décembre 1990 (le mouvement Lavalas). On verra notamment : Jean J.-Cl. et Maeschalck M., *Transition politique en Haïti, Radiographie du pouvoir Lavalas*, L'Harmattan, Paris, 1999.

⁴¹ Toussaint H., *La guerre des diplomates en Haïti*, CUCI, Port-au-Prince, 2016.

pays, en particulier de nombreux viols de femmes, d'hommes, d'enfants, de vieillards. Cette action conduira à l'instauration d'une Commission de Vérité et de Justice en 1995. Mais son rapport pourtant monumental restera lettre morte⁴². Le gouvernement de transition mis en place par les Etats-Unis l'enterrera, notamment pour éviter que ne soient révélés les liens entre certains chefs des escadrons de la mort et le financement public américain. Quelques années plus tard, un tribunal de Floride sera saisi du cas de deux de ces personnages et fera la lumière sur les responsabilités américaines dans certains assassinats⁴³. La lutte pour les droits humains s'est ainsi enlisée à cause du manque de soutien politique et de la masse des dossiers à traiter. La politique imposée de réconciliation a sonné le glas de son action : l'heure était à l'oubli et à l'action en faveur des victimes de l'embargo économique décrété suite au coup d'Etat, une action sur un plan matériel, humanitaire, qui a conduit à nombre de fraudes sur le statut de victime.

Dans cette situation enlisée, c'est l'humanitaire, le secours de première nécessité dans un contexte d'urgence, qui a commencé à prendre le relais face à un pays de plus en plus menacé sur le plan alimentaire et écologique. La solidarité s'est alors orientée vers l'urgence et le concret. Haïti est devenue la championne des petits projets ; la microfinance est passée par là, dans un horizon général de survie et d'absence totale de coordination publique. Cette solidarité éparpillée et sans plan d'ensemble, favorisant la prolifération des micro-actions a certes été balayée par la catastrophe du tremblement de terre en janvier 2010. Mais celui-ci n'a fait qu'amplifier la tendance humanitaire déjà présente en changeant à la fois d'acteur et d'échelle. Avant le tremblement de terre, les catastrophes avaient déjà joué le rôle d'attracteurs de fonds, comme les coulées de boue à Mapou en 2004 ou les cyclones de plus en plus fréquents à cause du réchauffement climatique. Ces fonds venaient alors renforcer les acteurs disparates des organisations déjà en place et favorisaient le saupoudrage des moyens pour multiplier toujours plus les micro-engagements. La dévastation très localisée produite par le tremblement de terre dans des zones jusqu'alors moins soumises à l'urgence a eu un effet de prise de conscience sur le plan international suite à une couverture médiatique massive. Une population d'environ 12 millions de personnes vivait sans protection, sans moyen d'urgence, à la merci des catastrophes climatiques, géologiques et sanitaires. Il faudra peu de temps, de fait, pour qu'une épidémie de choléra se déclenche à partir d'une bactérie importée par des troupes onusiennes venues du

⁴² Commission nationale de vérité et de justice, *Si m pa rele*, 28 septembre 1991-14 octobre 1994, Port-au-Prince, 1995. On dispose toutefois d'un rapport éloquent de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, *La situation des Droits de l'homme en Haïti*, 1995, accessible en ligne, URL : <http://cidh.org/countryrep/Haiti95fr/chapitre4.htm>.

⁴³ On lira notamment, « L'affaire Emmanuel «Toto» Constant », soutenue par le Center for Justice and Accountability, en ligne, URL : <https://cja.org/francais/nos-affaires/laffaire-emmanuel-toto-constant/>; ainsi que « L'affaire Carl Dorélien », URL : <https://cja.org/francais/nos-affaires/laffaire-carl-dorelien/>.

Népal⁴⁴. La solidarité s'est alors transformée, non dans son esprit ou sa philosophie, mais dans ses moyens. Les militaires ont été mobilisés, un porte-avion américain a mouillé en rade de Port-au-Prince, une médecine de guerre a « sauvé » deux milliers d'amputés, puis des spécialistes de l'urgence et de la reconstruction ont répondu à des appels d'offre des grands bailleurs de fonds pour bâtir des abris provisoires et planifier à moyen terme la fourniture d'habitats plus adaptés. L'activisme humanitaire s'est déplacé des micro-actions vers les mégaprojets aux montants astronomiques, sans que ce changement d'échelle soit réellement suivi d'effet. Même le simple déblaiement n'est toujours pas terminé presque dix ans plus tard et des populations sinistrées n'ont toujours pas été relogées décemment. L'humanitaire s'est donc à son tour enlisé, malgré l'évidence des problèmes à résoudre et les sommes colossales engagées.

La solidarité n'avait dès lors d'autre choix que de muer encore et de passer au « plan B » : assurer la survie de la population, partir des besoins fondamentaux, garantir aux acteurs potentiels un minimum d'autonomie d'action. En focalisant l'attention sur les villes et les populations urbaines, le tremblement de terre a créé un véritable miroir aux alouettes. Il a eu pour conséquence de rendre Haïti encore plus dépendante de l'aide extérieure, de la production de ses voisins et des réseaux d'importation internationaux, voire des trafics en tout genre pour assurer un flux de devises. La diaspora est la première pourvoyeuse de devises et la population ne survivrait pas sans elle⁴⁵. Mais elle est aussi à la source d'un cercle vicieux, car cet apport de devise permet de continuer à acheter des biens d'importation, souvent gourmands en énergie carbone, et perpétue donc la dépendance. Cette solidarité familiale et monétaire ne peut apporter aucune solution et ce n'est pas son rôle. Il faut plutôt parvenir à garantir un minimum de développement endogène, ce qui suppose aussi de lutter contre l'exode rural, de renforcer les communautés locales et de développer l'entrepreneuriat à ce niveau dans des populations avec un fort déficit d'instruction. L'économie dominante n'est pas d'un grand secours à cet égard. Elle fonctionne déjà par son jeu d'offre et de demande en renforçant sans cesse la dépendance à l'égard des pays voisins. Pour s'enrichir, il est préférable d'investir dans l'import, voire de produire dans un pays voisin doté de meilleures infrastructures pour ensuite importer en Haïti⁴⁶. Les zones franches, comme on pouvait s'en douter, n'ont pas d'impact positif sur le

⁴⁴ Le rapport clé est celui produit par l'American Society for Microbiology, et intitulé « Population Genetics of *Vibrio cholerae* from Nepal in 2010 : Evidence on the Origin of the Haitian Outbreak », vol. 2-4, 2011, en ligne : <https://mbio.asm.org/content/2/4/e00157-11>; on verra également l'article de Valo M., « L'ONU admet sa responsabilité dans l'épidémie de choléra en Haïti », in *Le Monde*, 19 août 2016, en ligne : https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/08/19/l-onu-admet-sa-responsabilite-dans-l-epidemie-de-cholera-en-haiti_4985249_3244.html.

⁴⁵ Doura F., *Economie d'Haïti, Dépendance, crises et développement*, Tome 2, DAMI, Montréal, 2002, pp. 314-317.

⁴⁶ Doura F., *Haïti, Histoire et analyse d'une extraversion dépendante organisée*, DAMI, Montréal, 2010.

tissu social local et ne sont rentables que pour les industries qui y produisent pour l'exportation⁴⁷. Une solidarité éclairée passe donc par la mise en place d'un autre modèle de développement économique plus ancré dans les communautés locales, axé sur l'autosubsistance et soucieux d'un accroissement de compétences des populations concernées.

En 2015, plusieurs collectifs ont tenté de donner l'impulsion nécessaire à un tel tournant des solidarités vers l'économie sociale et solidaire⁴⁸. L'idée était de se mettre d'accord sur un socle commun, une définition commune et un plan d'action commun. Les modèles ne manquent pas, venus d'Europe ou d'Amérique du Nord, notamment. La nécessité d'organiser des pans entiers de l'économie selon des principes et des règles différentes du modèle classique s'est imposée dans plusieurs domaines, liés à la santé, à l'environnement, à la formation et à la culture⁴⁹. L'utilité sociale de l'activité et des critères de participation entrent en concurrence avec la visée de rentabilité et de rémunération du capital. Ce marché alternatif est stable, pourvoyeur d'emplois et atteint souvent une masse de 10% dans la production de richesse pour les pays qui l'ont organisé et encadré⁵⁰. Evidemment, un tel modèle alternatif demande un cadre légal, des agents formés et un accueil favorable de la société civile. On n'implante pas un tel marché par décret dans un pays. Il faut procéder par étapes, s'arrimer à des pratiques existantes, les fédérer et les consolider, développer une stratégie d'ancrage dans la société civile, bref mettre en œuvre toute une ingénierie sociale pour faire face aux risques, aux conflits d'intérêts et aux besoins managériaux. On ne transforme pas du jour au lendemain un collectif local, un groupement paysan ou une association de quartier en entreprise sociale. Le problème ne réside pas uniquement dans la transformation du savoir-faire et dans l'acquisition de nouvelles compétences. Il réside aussi dans un changement de culture du milieu qui doit accompagner ce mouvement d'innovation. La solidarité externe peut jouer un rôle dans l'accompagnement d'un changement de culture du milieu, mais elle ne suffit pas. Il faut fixer des étapes et fournir des garanties qui rendent un tel projet non seulement viable, mais aussi attractif, préférable. L'enjeu est de recréer un rôle pour les différents acteurs concernés : l'Etat, les organismes privés de développement, les communautés locales, la société civile, de manière à ce que

⁴⁷ Doura F., *Economie d'Haïti, Dépendance, crises et développement*, tome 3, DAMI, Montréal, 2003, pp. 53-56.

⁴⁸ Avec l'appui du Groupe d'Economie solidaire du Québec (GESQ), Larose G., « Apports et potentialités de l'économie sociale et solidaire, L'agroalimentaire en Haïti », *Cahier du GESQ*, sept. 2015, disponible en ligne : <http://www.gesq.org/>.

⁴⁹ Wilkinson Ch., *A map of social enterprises and their eco-systems in Europe*, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2015. En ligne : <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=12987&langId=en>.

⁵⁰ Delépine J., « L'économie sociale et solidaire : un acteur de poids », in *Alternatives économiques*, nov. 2017, en ligne : <https://www.alternatives-economiques.fr/leconomie-sociale-solidaire-un-acteur-de-poids/00081686>.

les responsabilités et les engagements soient identifiés et répartis. Il s'agit ni plus ni moins de la reconstruction patiente, *in vivo* et *in situ*, d'un intérêt commun !

Des paramètres nouveaux, extra-économiques, comme la participation aux décisions, l'intéressement au capital, l'incorporation d'une activité soutenable à un développement communautaire durable, doivent encore être intégrés à l'équation. Mais une fois encore, ils ne peuvent être imposés de l'extérieur, comme le serait une norme comptable imposée par une autorité de régulation. Il s'agit de répondre collectivement aux multiples enjeux liés à la nécessité d'une activité durable : les circuits courts, l'usage responsable des produits phytosanitaires, une limitation des rendements tenant compte du bien-être animal et des besoins des sols, le maintien de la variété des espèces, le recours aux énergies renouvelables, etc. Quelle signification donner à ces réquisits dans un pays en urgence alimentaire et envahi par les produits de l'économie agro-industrielle de ses voisins ?

Il faut certes tirer les leçons de l'échec d'un développement dérégulé, d'un exode rural massif et d'une adhésion aveugle au libre marché. Mais les problèmes sont aussi structurels et historiques en Haïti, en particulier l'absence de réforme agraire, le morcellement de la petite propriété, l'appauvrissement des sols en lien avec la déforestation et la sécheresse, etc. La situation écologique est alarmante dans un contexte de dépendance énergétique totale. En juillet 2018, l'annonce – sous la pression du FMI – de la suppression des subventions d'Etat en faveur d'une essence bon marché (ou en tout cas accessible) a conduit le pays au bord de l'explosion sociale et obligé le gouvernement à faire machine arrière. On sait depuis lors que cette crise en préparait une autre qui n'a pas tardé à éclater courant octobre 2018, celle du scandale provoqué par des détournements de fonds massifs dans le cadre du programme « Petrocaribe » impulsé par le Venezuela depuis 2005⁵¹. La corruption demeure ainsi un obstacle majeur pour relancer une politique de l'intérêt public⁵². De manière générale, c'est la faiblesse structurelle de l'Etat qui est ici en question, faiblesse d'abord provoquée par l'épuisement des ressources suite à trente ans de dictature, puis par les violences récurrentes entraînées par vingt ans de transition politique, un embargo international, deux interventions militaires, des missions onusiennes coûteuses, enfin un statu quo politique post-tremblement de terre forcé par la communauté internationale pour tenter une reconstruction qui tarde à se mettre concrètement en œuvre. Plutôt que d'Etat faible, on parlera aujourd'hui dans le cas de Haïti

⁵¹ Pourtant, l'initiative du Venezuela s'inscrivait au départ dans une dynamique solidaire puisqu'elle comptait aider au financement de grands travaux d'intérêt général pour appuyer les économies locales.

⁵² Doura F., *Economie d'Haïti*, Tome 3, *op. cit.*, pp. 237-244.

d'Etat failli, c'est-à-dire en banqueroute totale⁵³, sans crédit auprès de ses citoyens et incapable de redéfinir une politique de l'intérêt public efficace, encore moins de la soutenir⁵⁴.

Ce diagnostic pose une question fondamentale à l'égard des mécanismes de solidarité à mobiliser face à une telle situation. Le tournant vers l'économie sociale et solidaire est décisif pour remobiliser la population dans un processus de participation et de prise en main de son destin. Mais ce processus est lent et demande un changement culturel des pratiques établies. Face à ce processus, l'horloge écologique laisse peu de temps. Chaque année apporte son lot de catastrophes pour une population sans défense. L'aide économique classique, la mise sous tutelle financière, pire l'austérité ou les plans d'ajustement n'y peuvent rien. Il faut aujourd'hui envisager d'autres mécanismes supportés par de nouvelles approches de la solidarité pour relancer la possibilité d'un développement économique et humain dans la durée.

3. Une autre approche de la solidarité ?

Les deux trajectoires historiques que nous avons rapidement mises en parallèle, celle du développement des solidarités internationales et celle des actions de solidarités en faveur de Haïti, se recoupent à plusieurs niveaux. Elles nous semblent en effet renvoyer à trois paliers très différents. Le premier palier table sur l'existence de forces sociales vives avec lesquelles il est possible de se « solidariser » en s'y associant pour les accompagner et les aider à s'orienter, voire à se renforcer et à grandir. La solidarité participe d'un élan vers la justice qui porte une population, des groupes d'acteurs, des mouvements sociaux, à s'unir pour trouver la liberté et s'assurer collectivement d'un mieux-vivre en commun. Cet élan passe autant par la justice dans les rapports de production que par le respect des droits politiques de tous dans une communauté civique. Le deuxième palier est motivé par la mise en danger de la spontanéité des forces sociales quand elles sont l'objet de différentes menaces, allant de la répression à l'extrême

⁵³ Maesschalck M., « Haïti : del colapso del Estado al "narco-caos" », in Salas R. A. et al., *Luchas sociales, justicia contextual y dignidad de los pueblos*, Ariadna Ediciones, Santiago de Chile, 2020, pp. 17-32.

⁵⁴ Comme l'indique Jan Verlin, il est certain qu'une telle caractérisation ne fait qu'énoncer un symptôme, elle n'a qu'une valeur partiellement descriptive, elle n'est en rien explicative, encore moins normative. Le symptôme du rapport à l'Etat traverse toute l'histoire d'Haïti comme le souligne des auteurs comme Jean Casimir ou Laënnec Hurbon. Il pose la question du rapport aux élites, des divisions sociales héritées de la domination coloniale et de l'occupation américaine entre 1915 et 1934. Verlin J., « Haïti : État failli, État à (re)construire », in *Cahiers des Amériques latines*, 2014, n° 75, pp. 25-40. Une manière d'appréhender plus fondamentalement cette question passe, à notre avis, par l'analyse des structures du leadership, de façon à éviter aussi à l'inverse la survalorisation du pouvoir des réseaux de solidarité informels. Maesschalck M., « Société civile et transformations du leadership politique. Les conditions d'une reconstruction sociale », in Célius C. A. (dir), *Le défi haïtien, économie, dynamique sociopolitique et migration*, L'Harmattan, Paris, 2011, pp. 135-155. Une question résiduelle est aussi celle de savoir pourquoi l'ensemble des acteurs concernés, aussi bien internationaux que locaux, publiques que privés, économiques que sociaux ou culturels, reproduisent un « comportement failli », tout en se rejetant mutuellement la responsabilité...

pauvreté. Sans des actions qui prennent en compte la vulnérabilité des plus mal lotis, la solidarité est un vain mot. Le préalable à une recherche de la vie bonne réside dans l'accès à un minimum vital sans lequel la solidarité de co-engagement pourrait arriver trop tard. La solidarité d'urgence doit précéder la solidarité de partenariat social et politique. Il est alors question de responsabilité et d'assistance à une communauté de victimes. Reste un troisième palier. Celui-ci radicalise encore le principe de fragilité en ne le rapportant plus prioritairement aux capacités supposées des acteurs ou aux conditions sociales de leur mise en œuvre, mais en le rapportant à l'état de l'environnement naturel dans lequel évoluent ces acteurs dotés de capacités. D'une certaine manière, ce troisième palier constitue une « naturalisation » de la solidarité. Celle-ci ne dépend pas d'abord des intentions humaines, mais de l'état du milieu de vie où peuvent se déployer ces intentions. La solidarité pour un développement durable est un préalable à la solidarité humanitaire et à la solidarité socio-politique. Elle doit anticiper sur le trop plein de victimes en recréant le sens d'un rapport soutenable aux ressources naturelles. Elle s'adresse à une communauté d'éco-citoyens, des citoyens écologiquement pro-actifs.

Le premier palier hérite des représentations des luttes sociales qui ont alimenté tant les émancipations de la fin du XVIII^e siècle, le progrès par l'éducation des masses, que les luttes sociales du XIX^e siècle, l'accroissement de conscience politique des rébellions spontanées par les effets d'une avant-garde éclairée. Le deuxième palier est le produit caractéristique des théories morales de la fin du XX^e siècle. La sollicitude sociale a pris le pas sur les luttes et la physique des rapports de forces. La société trouve son équilibre en renforçant l'égalité des chances, en réduisant le nombre des victimes et en améliorant le sort des plus faibles. Le troisième palier est celui de l'écologie sociale qui s'efforce de transformer la culture destructrice de la consommation en pratique solidaire restaurant d'un même geste le sens du partage des ressources, l'hygiène de vie et l'économie de proximité. L'option pour la décroissance devient en soi un mode de solidarité parce qu'elle crée un rapport responsable aux ressources tentant de contrecarrer la destruction du patrimoine commun.

Boltanski et Thévenot ont parlé dans leur ouvrage sur *La Justification* de différentes formes de Cité comme autant de manières de concevoir l'intérêt commun et d'accorder plus ou moins de valeurs aux actions⁵⁵. On pourrait considérer de la même façon les différents régimes de solidarité que nous avons distingués comme étant autant de manières de mesurer la valeur des actions à mener pour garantir le bien commun. Trois régimes se seraient ainsi succédés : le

⁵⁵ Boltanski L. et Thévenot L., *De la justification, Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 1991, pp. 107-157.

premier valorisant l'engagement socio-politique en faveur d'une lutte commune ; le deuxième privilégiant l'intervention humanitaire en faveur des victimes ; le troisième préférant l'action éco-responsable pour un développement durable. Mais dans le cas de la solidarité, la succession historique de ces régimes d'action est aussi significative et est en même temps préoccupante. Au-delà des effets liés à l'interprétation des contextes d'action et aux représentations dominantes des enjeux collectifs, on ne peut manquer d'observer aussi, sur le plan anthropologique, une forme de régression des régimes d'action concernant la solidarité. De la représentation surpuissante d'un sujet-acteur de son destin à partir de ses réactions spontanées, on est passé à un patient-victime de son destin qu'il faut parvenir à restaurer dans ses capacités menacées, pour en arriver finalement à l'individu-partie d'un éco-système avec lequel cet individu doit parvenir à négocier pour survivre avec lui et ses semblables. Certes Laurent Thevenot a envisagé une cité verte ouvrant sur de nouveaux régimes de justification et permettant une montée en généralité du sens de l'intérêt commun. Une nouvelle distribution de ce qui est grand et de ce qui est petit dans les comportements s'y met en place, substituant au seul intérêt général de la cité civique une nouvelle communauté de destin capables d'incorporer avec plus de justesse les non humains⁵⁶. Mais en situation de dépendance, la sortie par en haut à travers des conflits écologiques opposant experts et riverains dans une société déjà ordonnée pour la confrontation n'existe pas. Il n'y a en pratique qu'une sortie par en bas, dans un repli sur l'espace local menacé. La représentation d'un commun réalisable et partageable sur la base d'une intention collective s'est progressivement effacée sans véritable compensation, par exemple en faveur d'un mode d'action solidaire désidéalisé, inscrit dans l'urgence et la proximité, mais aussi ancré dans les ressources locales encore disponibles. Au faire-avec s'est substitué un faire-pour, lequel n'a été remplacé que par un impératif en apparence extérieur : se défaire de pratiques désormais identifiées comme destructrices, accepter de nouvelles priorités en fonction de menaces globales. La sortie par en bas, très concrètement, ce sont les déplacements de population, l'abandon de territoires et de modes de vie, le déracinement de communautés locales, en cherchant tant bien que mal les garanties « solidaires » d'un système de compensation. Il ne s'agit plus de *faire avec*, ni de *faire pour*, mais de *dé-faire* pour échapper au pire...

Faut-il en conclure que l'évolution suivie par un certain volontarisme des solidarités qui a mené à leur enlisement ne peut déboucher pratiquement que sur une sortie des solidarités ? Faut-il en finir avec ce mécanisme intentionnaliste pris par le mirage d'un idéal moral visant à faire le bien pour l'autre, alors qu'au bout

⁵⁶ Lafaye Cl. et Thévenot L., « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », in *Revue française de sociologie*, 1993, n° 34-4, pp. 495-524, pp. 517-518.

du compte nous ne pouvons observer aujourd'hui que les échecs engendrés par des « solidarités faillies » ?

Face à ces questions, dans le domaine de la justice environnementale, la COP 21 a marqué un tournant certes timide, mais néanmoins capital. Elle n'a guère avancé par rapport à la COP 19 (Varsovie) sur un principe de réparation des dommages subis par les changements climatiques, admettant que les risques encourus étaient répartis de manière totalement inéquitable. Si un ensemble de pays polluent deux mille fois plus que d'autres, ces premiers ont gravement hypothéqué les possibilités de développement à venir de ces derniers. De plus, au-delà du manque à gagner qu'entraînent les restrictions écologiques nécessaires tant pour les économies émergentes que pour les économies faibles, le coût direct des dérèglements naturels pour les populations fragilisées est énorme et menace directement leur survie. Il y a donc une question universelle inédite, celle de la justice climatique. Comment redéfinir dans un tel contexte les exigences d'une solidarité efficace ?

L'idée de réparation n'est pas nouvelle et a déjà accompagné, à juste titre, la question du préjudice colonial⁵⁷. Mais, depuis la COP 21, elle est aussi accompagnée d'une avancée significative, celle de l'attention au pouvoir de résilience des populations vulnérables⁵⁸. Cette idée est le complément indispensable d'une politique de réparation. Il est possible d'en donner une lecture minimaliste, consistant surtout à y voir une manière de construire les capacités de réponse des populations les plus menacées de façon à prévenir les impacts et à accélérer la récupération, mais aussi à mieux répartir la charge des risques et à mieux utiliser les ressources disponibles en optimisant les dépenses⁵⁹. Mais une lecture plus maximaliste a l'avantage d'éviter la simple répétition du déjà connu pour envisager un potentiel différent, une possibilité d'évolution vers un nouveau cadre de référence, même encore imparfaitement formulé. L'idée de résilience

⁵⁷ Elle évolue plutôt actuellement dans le sens assurantiel d'un transfert de risques, suite aux orientations prises par la COP 23 (Bonn). « L'objectif de cette initiative est de fournir une assurance relative aux risques climatiques à 400 millions de personnes à l'horizon 2020, en ciblant les plus pauvres dans les pays en développement ». Plateforme Wallonne pour le GIEC, « Pertes et préjudices climatiques », in *Lettre* n° 7, décembre 2017, URL : http://plateforme-wallonne-giec.be/assets/documents/P_Wallonne-GIEC_Lettre7.pdf.

⁵⁸ COMEST, *Les principes éthiques en rapport avec le changement climatique*, UNESCO, Paris, 2016, p. 64 : la résilience c'est « ne pas s'adapter à un changement particulier, mais améliorer la capacité de la société dans son ensemble à répondre positivement au changement en général ».

⁵⁹ Tierney K. et Bruneau M., « Conceptualizing and Measuring Resilience: A Key to Disaster Loss Reduction », in *TR News*, Mai-juin 2007, pp. 14-17. URL : http://onlinepubs.trb.org/onlinepubs/trnews/trnews250_p14-17.pdf. Le problème principal de ces approches est de réduire la résilience à des mécanismes contrôlables de l'extérieur, en mettant entre parenthèses son moteur principal qui ne se développe que de l'intérieur par réarrangement des compétences. Il ne faudrait pas s'en tenir uniquement à la métaphore tirée des sciences de la nature et traduite vers les comportements à l'aide de la systémique et oublier du même coup la dimension sociologique, voire psychosociale, de ce terme. On verra pour une vue d'ensemble du problème épistémologique, Buchheit P., d'Aquino P. et Ducourtieux O., « Cadres théoriques mobilisant les concepts de résilience et de vulnérabilité », in *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2016, vol. 16-1, §§ 55-56. Accessible en ligne, <http://journals.openedition.org/vertigo/17131> (consulté le 1er mars 2022).

nous semble contenir, peut-être à son insu, par la pression des enjeux, un déplacement anthropologique capital des mécanismes connus de solidarité. Ce déplacement consiste à partir d'un « ailleurs » non maîtrisé, hors sens ou encore indéterminé, basé sur des ressources qualitatives, non immédiatement quantifiables, pour construire la relation de solidarité. D'un côté, le principe de réparation pourrait à terme établir un rapport au passé que l'on refuse d'oublier et de forclure pour admettre une responsabilité et en supporter les conséquences réelles, matérielles. S'en serait fini alors, comme le souhaitait Hans Jonas⁶⁰, d'une causalité morale renvoyant à une forme de causalité métaphysique du bien vivre ensemble. La causalité renvoie à une chaîne causale physique dont les conséquences matérielles permettent d'imputer des responsabilités concrètes. A ce réalisme des causes doit se combiner une exigence théorique d'un nouveau genre : celle qui admet la part de limitation de nos actions et attend des capacités d'autres agents libres une part de solution hors d'atteinte pour elles. Il s'agit du *pouvoir de résilience*. Celui-ci établit un rapport au présent et au futur grâce à la prise en compte d'une relation d'un genre nouveau, une relation de dépossession. Au présent, il s'agit de la reconnaissance d'un *pouvoir* qui est hors d'atteinte du système de moyens technocratique contrôlé par les nations pollueuses, mais qui est pourtant un élément majeur d'une solution. Quant à la *résilience* proprement dite, pas seulement comme pouvoir à reconnaître, mais comme action effective, c'est dans l'avenir l'attention à un rôle inédit de sortie du désastre rempli par les populations concernées. Au lieu d'être considérées comme victimes potentielles, elles doivent être dès aujourd'hui supportées anticipativement au nom du rôle qu'elles auront à jouer pour se sortir du désastre.

Admettre la corrélation de ces deux idées de réparation et de résilience, c'est d'une part lâcher prise sur la prétention de détenir des solutions idéales et opérationnelles au profit d'un autre formaté pour être sauvé. D'autre part, c'est également s'ouvrir à l'inconnu d'une société projetée vers un désastre auquel une majorité n'a pas contribué, mais qui pourrait redonner sens à d'autres formes de solidarité pour s'en sortir. Au lieu de rester prisonnier du cycle traditionnel « donner–recevoir–rendre », la structure sous-jacente à ces deux idées est qu'il faut accepter de rendre pour recevoir ! En acceptant de réparer sur la base d'imputation d'une causalité matérielle, il devient possible de recevoir une part à la fois inédite et primordiale de coopération à une solution gérée par les concernés.

⁶⁰ Jonas H., « L'immortalité et l'esprit moderne », in H. Jonas, *Entre le néant et l'éternité*, trad. par Courtine-Denamy S., Belin, Paris, 1996, pp. 105-129, pp. 127-128.

4. Quel avenir pour la solidarité ?

Pour Rorty, la solidarité est une vertu essentielle dans la mesure où elle détermine pratiquement « qui nous sommes »⁶¹ ; elle détermine l'extension que nous sommes prêts à accorder concrètement à notre sens du semblable, du prochain. De celui-ci, de celle-là, de ceux-ci, sommes-nous prêts à nous comporter comme solidaires en assumant les conséquences de cet engagement, tant matérielles que symboliques ? C'est la force d'une approche pragmatique d'un concept comme celui de solidarité. Il y a bien entendu sa compréhension, ce qu'il signifie, sa portée morale, son sens universellement intelligible : ce dont il s'agit du point de vue du vocabulaire, de quel comportement il est question, dans quel cas et pour quel motif. Tout ceci formulé de manière idéale, à titre de supposition. Si telle situation se présente, elle nous oblige ou ne nous oblige pas au comportement que nous avons préalablement défini comme solidaire. Mais l'approche pragmatique s'intéresse à autre chose qu'au travail définitionnel apriorique. Elle entend vérifier la manière dont la pratique enrichit, modifie, complète l'idée de solidarité. Si notre idée de solidarité n'est pas de fait applicable à tous les coups ou doit être régulièrement suspendue pour être tempérée en fonction des circonstances, si nous n'avons pas de fait les moyens de son universalisme moral quand les situations réelles se présentent, c'est peut-être que la flexibilité de notre concept de solidarité cache une autre réalité, non celle de la compréhension, mais celle de l'extension. Les comportements auxquels nous entendons adhérer idéalement ont des limites qui sont déterminées par les moyens que nous pouvons mobiliser pour les réaliser.

Or cette économie de moyens en dit long sur notre solidarité. Qui sont ceux qui peuvent bénéficier le plus de ces moyens et qui sont ceux qui peuvent en bénéficier le moins ? Une sorte de communauté de référence non dite, implicite, demeure cachée et s'articule autour de l'universalisme moral. Il y a ceux pour lesquels nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir comme si c'étaient nous-mêmes qui étions en danger. Ce « nous » forme la base d'une communauté explicite dont les garanties sont interchangeables et font partie des règles établies. A partir de cette solidarité de proximité, la force d'engagement solidaire décroît au fur et à mesure qu'on s'éloigne du noyau d'évidence du « nous ». Tant que des moyens sont alloués pour que des engagements puissent être tenus de manière certaine, un « nous » se maintient. Si par contre, l'engagement n'est plus garanti, dépend d'un examen au cas par cas, de facteurs conjoncturels indépendants des risques encourus, le « nous » n'existe plus.

Dans ce cas, une autre logique prend le pas de manière à mesurer ponctuellement l'utilité d'un engagement. A supposer que des moyens existent, en quantité

⁶¹ Rorty R., « Universalisme moral et tri économique », *op. cit.*, p. 29.

évidemment limitée, comment les utiliser au mieux pour obtenir un maximum d'effet et donc aussi un retour d'investissement acceptable pour celui qui alloue les moyens suivant des critères révisables⁶² ? On passe ainsi d'une solidarité idéale à une forme d'évaluation coût/bénéfice pure et simple. L'engagement finira par dépendre plus d'incitants pour rentabiliser l'aide que de règles générales de mise en œuvre. Hors de la communauté explicite, le bon vouloir précède l'effet de tri économique : le degré de sensibilisation des publics, la marginalité médiatique d'un drame, le risque indirect qu'il représente sont autant d'éléments qui entravent ou justifient le choix d'une mobilisation de moyens.

Rorty compte beaucoup pour sa part sur l'effet éducatif d'une société de communication et ses grandes fictions⁶³ : développer le sentiment d'une communauté morale basée sur l'écoute des souffrances et la promesse d'engagements crédibles. Mais il est possible de corriger le modèle envisagé par Rorty qui reste centré sur les narrations privées et leur écho dans l'espace public, sur l'éducation morale et les échanges conversationnels. Ce modèle est focalisé sur les effets de proximité et d'identification soutenus par les minorités sociales, les communautés culturelles, les genres, les revenus, etc. Mais autant la critique de la posture idéaliste du métaphysicien libéral permet d'éviter l'oblitération du rôle joué par le sentiment moral, autant l'ignorance et la disproportion des situations de vulnérabilité appellent un autre mécanisme de sensibilisation pour fonder une communauté d'engagement.

Précisément, Boltanski a exploré un principe complémentaire qui permet de réduire la distance par délégation⁶⁴ : la communauté de souffrance. L'élément-clé qui permet de réduire, dans ce cas, tant l'éloignement que le désintérêt et de susciter l'engagement, c'est l'homologie des situations qui, une fois mise en scène, crée une coordination des émotions par référence à une situation équivalente. Les situations se rapprochent par équivalence des causes : une inondation, un incendie, une tempête, ce sont des facteurs naturels dont nous comprenons la portée quelle que soit notre localisation géographique. Les facteurs climatiques participent de cette homologie de structure et rassemblent la communauté d'intérêt potentielle face aux risques. C'est à partir de cette convergence qu'il faut agir pour construire des engagements mobilisant ce que les psychologues des années 30 ont nommé, à la suite de Vygotski, une « zone d'approximation préalable » à la formation d'un concept ou une « zone prochaine de développement »⁶⁵, qu'un apprentissage peut activer. Il y a de fait corrélation,

⁶² Tantôt la visibilité d'une action, tantôt le respect d'une loyauté, tantôt encore le maintien d'un segment de marché ou d'une ressource en main d'œuvre, etc.

⁶³ Rorty R., *Contingence, ironie et solidarité*, trad. par Dauzat P.-E., A. Colin, Paris, 1989, p. 137.

⁶⁴ Boltanski L., *La souffrance à distance*, op. cit., p. 57.

⁶⁵ Vygotski L., *Pensée et langage*, trad. par Sève Fr., La Dispute/SNEDIT, Paris, 1997, p. 368.

dans la recherche de déplacement des solidarités, entre une communauté d'intérêt encore implicite et une forme coopérative décentrée, capable d'agir à partir des populations vulnérables. Le défi de la solidarité aujourd'hui face au désastre écologique en cours, c'est ni plus ni moins la construction d'une « union climatique » définissant des engagements et des règles d'allocation des ressources pour protéger par avance les populations les plus menacées. La reconnaissance encore confuse d'un pouvoir de résilience qui n'est pas prédéterminé par les ressources allouables et les savoirs déjà acquis constitue déjà une occasion d'apprendre comment bâtir cette « union climatique ».

La nouveauté des positions défendues par la COP 21 réside dans son inversion des principes connus : rendre plutôt que donner (réparation), reconnaître une capacité plutôt que suppléer à son manque (résilience). Il s'agit moins d'apporter quelque chose que de donner priorité à une forme inédite de relation engendrée par un état d'incertitude. L'enjeu est de faire en sorte que des acteurs jusque-là relégués au second plan à titre de victimes jouent un rôle malgré leur vulnérabilité et même à partir d'elle comme socle inattendu d'une nouvelle solidarité entre les peuples.

Jusqu'à présent, les solidarités sociales s'étaient construites sur un cycle de don et de promesse de réciprocité comme une mise à disposition de ressources, un partage de forces permettant d'augmenter des capacités provisoirement déficitaires en fonction d'une situation d'urgence. Différents déclencheurs existaient, mais répondaient tous au même schéma stimulus/réponse suivant des situations de catastrophe ou d'agression. Rorty précise qu'aucun principe général ne garantit réellement le schéma en question dans la mesure où le partage des forces dépend de leur rareté et nécessite une économie de moyens en fonction d'un calcul coût/bénéfice. Cette *solidarité de compensation* provisoire est très différente de celle envisagée par la COP 21. Cette dernière est à la fois rétrospective par la réparation et prospective par la résilience, c'est une *solidarité de coopération* dans le sens où elle cherche à poser les conditions d'une relation de co-résolution des problèmes. Elle ne se base pas sur un principe d'accumulation des ressources permettant ensuite d'enclencher une redistribution ciblée et calculée ; elle entend à la fois réparer en partie le gaspillage des ressources et créer les conditions pour que l'expérience de la vulnérabilité puisse donner lieu à des savoir-faire nouveaux, porteurs de solutions proportionnées (résilience).

Une telle solidarité désidéalisée et expérimentale offre un avenir aux mécanismes solidaires. Mais les conditions de sa mise en œuvre sont encore à mieux

déterminer. La résilience restera une idée ambiguë⁶⁶ si elle n'est pas reconstruite à partir des populations supposées en détenir la capacité pour être transformée en savoir commun et en forme de pouvoir. En l'état actuel, l'usage par trop extensif de cette idée est révélateur de cette ambiguïté : il est question de « mesures de résilience », de construction de la « capacité de résilience », mais aussi dans les textes de la COMEST d'« éco-système résilient », de « structures et de procédures résilientes », de « politiques résilientes » et d'« institutions résilientes ». Force est donc de reconnaître que ce terme n'est encore qu'un « proto-concept » cherchant à orienter vers la prise en compte de ressources d'un nouveau genre dans des formes de gouvernance du risque encore à réaménager pour qu'on puisse réellement définir des « politiques de résilience ».

Nous pensons toutefois que cette indétermination est féconde si le cap d'un décentrement et d'un élargissement vers de nouveaux porteurs de solution est maintenu et donne lieu progressivement à une forme inédite de solidarité à l'égard du pouvoir de résilience des populations vulnérables. C'est dans cette optique que nous avons mobilisé le principe de Vygotski selon lequel « *L'apprentissage n'est valable que s'il devance le développement* »⁶⁷. L'attention à la résilience nous semble de fait définir un stade de maturation caractéristique d'une « zone prochaine de développement ». Des apprentissages sont nécessaires pour stabiliser la prise en compte des capacités de résilience, mais des formes de *gouvernance participative et réflexive* doivent aussi être mises en place afin d'encadrer et d'évaluer de tels processus. Sur ce point, il nous semble que la leçon de Piaget, il y a aujourd'hui près d'un siècle, reste décisive pour l'avenir des solidarités : la coopération entre les nations suppose des processus de résolution de problème qui s'appuient sur les capacités cognitives des groupes concernés et qui innovent dans les formes de gouvernement des solutions locales.

⁶⁶ La COMEST envisage à la fois la résilience comme une capacité déjà présente dans les populations vulnérables, comme une unité de mesure de cette capacité, comme un réservoir de ressources hétérogènes provenant de la tradition et de la culture, mais aussi comme une capacité spirituelle des personnes forgées par l'expérience de désastres antérieurs et qui serait plus développée dans les sous-groupes les plus vulnérables. Enfin, elle devrait être intégrée dans une politique de précaution comme un levier d'action permettant de renforcer l'auto-organisation de la communauté face aux risques encourus. Cf. COMEST, *Les principes éthiques en rapport avec le changement climatique*, op. cit., pp. 86-87. L'empressement à opérationnaliser le « proto-concept » n'aide certainement pas à réduire sa complexité. C'est pourquoi la prise en compte de la structure d'action sous-jacente, la mise en avant du déplacement inhérent au nouveau type de coopération envisagé nous semble plus fécondes. Dans cette optique, la séparation de la résilience des considérations sur la solidarité dans certains textes n'aide pas. De fait, sans partir des structures d'action, on risque d'opposer (*ibid.*, pp. 84-85) l'intérêt d'un bien commun à préserver à l'attention particulière à réserver aux individus et populations les plus touchés, comme s'il s'agissait de deux choses distinctes, alors que c'est le rôle de ces derniers dans la mise en œuvre intelligente de l'intérêt commun qui nous semble en jeu dans la résilience.

⁶⁷ Vygotski L., *Pensée et langage*, op. cit., p. 368.

CARNETS DU CENTRE DE PHILOSOPHIE DU DROIT

- N° 0 *Le projet du centre de philosophie du droit*. Entretien avec Jacques Lenoble et André Berten, directeurs du centre. Propos recueillis par Jean De Munck, 1987, 20 pp.
- N° 1 *Kant avec Lacan. L'éthique de l'impossible*, par Jean De Munck, 1987, 24 pp.
- N° 2 *La théorie des 4 discours et le paradoxe du langage*, par Jacques Lenoble, 1987, 25 pp.
- N° 4 *François Ewald et l'État providence*, par Jean De Munck, 1987, 32 pp.
- N° 5 *Le procès du procès*, par Bruno Dayez, 23 pp.
- N° 6 *Énonciation et fondement de la norme*, par Jean De Munck, 1987, 15 pp.
- N° 7 *Sujet, règles, énonciation*, par Jean de Munck, 1987, 30 pp.
- N° 8 *Justice sociale et soins de santé: approche des théories anglo-saxonnes (libertarisme, libéralisme, égalitarisme et utilitarisme)*, par Geneviève Warland, 25 pp.
- N° 9 *Figures de l'indétermination. A propos de Roberto Mangabeira Unger*, par Jean De Munck, 30 pp.
- N° 10 *Déformalisation, dérégulation et justice procédurale. Notes de synthèse*, par Jean De Munck, 20 pp.
- N° 11 *Les enjeux du débat contemporain entre libéraux et communautariens. Exposé introductif*, par Hervé Pourtois, 26 pp.
- N° 12 *Les "Critical Legal Studies". Le structuralisme et au-delà*, par Olivier De Schutter, 1993, 29 pp.
- N° 13 *Démocratie, déconstruction et plasticité*, par Pierre Bouretz, 1993, 12 pp.
- N° 14 *Les limites du principe de plasticité au sens de Roberto Unger*, par Jean-Marc Ferry, 1993, 14 pp.
- N° 15 *La médiation en perspective*, par Jean De Munck, 1993, 59 pp.
- N° 16 *Du souci de soi contemporain*, par Jean De Munck, 1994.
- N° 17 *La toxicomanie dans le conflit des normes*, par Jean De Munck, juin 1995, 28 pp.
- N° 18 *Comment réguler le temps de travail? De l'homogénéisation à la procéduralisation du temps*, par Jean De Munck, 1995, 32 pp.
- N°19-23 *Formalismes et théories de l'action, I. Les enjeux d'une problématique (25 pp.); II. Productivité sémantique des formalismes et perception (34 pp); III. Limitations contextuelles et contextualisme (32 pp); IV. Le tournant cognitiviste comme anti-formalisme. De Fodor à Putnam (35 pp); V. Perception et traduction. Essai de synthèse (27 pp)*, par Marc Maesschalck, 1996.
- N° 24 *Les mutations contemporaines du rapport à la norme*, par Jean De Munck, janvier 1996, 37 pp.
- N°25-26 *Une approche socio-sémiotique des actes de langage et du monde vécu, I. Habermas et les actes de langage: la mise entre parenthèses du monde vécu (41 pp); II. Callon et Latour: une autre manière de mettre entre parenthèses le monde vécu (23 pp)*, par François Cooren, 1996.
- N° 27 *Pourquoi parler de théorie de l'action?*, par Marc Maesschalck, 1996, 30 pp.
- N° 28 *Architectonique et processualité*, par Valérie Kokoszka, 1997, 30 pp.
- N° 29 *Compétences cognitives et procéduralisation*, par André Berten, 1997, 32 pp.
- N° 30 *Cognitive and Organizational Changes in the Regulation of Telecommunications*, par Jean De Munck, 1996, 35 pp.
- N° 31 *La politique de la drogue et les nouvelles formes d'intervention étatique*, par Jean Munck, 1997, 19 pp.
- N°32-34 *Normes et contextes, I. Introduction (38 pp); II. La sociologie de la traduction (31 pp); III. La sociologie de l'habitus (33 pp)*, par Marc Maesschalck, 1997.
- N° 35 *Pour sortir de la raison humanitaire. Autour de J.Ladrière et E. Lévinas*, par Marc Maesschalck, 1997, 28 pp.
- N° 36 *J. Rawls et la question de l'application des normes*, par Muriel Ruol, 1997, 28 pp.
- N° 37 *Ludwig Wittgenstein: Du langage de l'Ethique à l'éthique du langage*, par Joseph.P. Saint Fleur, 1997, 26 pp.
- N° 38-39 *L'acteur syndical face aux transformations de l'action collective. Rapport de la formation "Militance 2000" I. Cadre de recherche (47 pp) et II. Synthèse finale (30 pp)* par Marc Maesschalck, 1997.
- N° 40-44 *Introduction à la raison procédurale. Avant-propos (15 pp); I. Première approche de la rationalité limitée (28 pp); II. Connexion ou compréhension? (35 pp); III. Une version pragmatique de la raison (38 pp); IV. Qu'est-ce qu'une institution? (45 pp)*, par Jean De Munck, 1997.
- N° 45 *Éléments de réflexion pour une coopération universitaire avec Haïti, Rapport de mission*, par Marc Maesschalck, 1997, 38 pp.
- N° 46-47 *La procéduralisation contextuelle du droit (22 pp); The contextual procéduralisation of law (22 pp)*, par Jacques Lenoble, 1997.
- N° 48 *Introduction à la raison procédurale, V. L'ombre de la domination*, par Jean De Munck, 1997, 49 pp.
- N° 49 *Le statut de la religion dans l'éthique procédurale de John Rawls*, par G. Jobin, 1999, 20 pp.

- N° 50 *Ressources compréhensives et contextualisation des normes, Une limitation du formalisme procédural*, par Marc Maesschalck, 1998, 23 pp.
- N° 51-54 *Habitus et lien social, I. La réduction du contexte chez Bourdieu et Habermas*, par Marc Maesschalck, 1998, 34 pp.; *II. Situation et intersubjectivité chez Sartre*, par Valérie Kokoszka, 1998, 21 pp.; *III. Logiques d'action et incorporation des fins dans la philosophie sartrienne de l'action*, par Valérie Kokoszka, 1998, 26 pp.; *IV. L'apport de Sartre à une "typique" du contexte*, par M. Maesschalck, 22 pp.
- N° 55 *Une procéduralisation des droits religieux?, Introduction à une réflexion sur les mutations de la pensée canonique contemporaine entre anticipation et adaptation*, par L.-L. Christians, 1998, 28 pp.
- N° 56-57 *Procéduralisation du droit et négociation collective, première partie et deuxième partie*, par J. De Munck, 1998, 21 pp. et 32 pp.
- N° 58 *La religion comme registre de justification, Entre morale conventionnelle et éthique reconstructive*, par Marc Maesschalck, 1998, 19 pp.
- N° 59 *La radicalisation de la question de la création et de l'eschatologie, Un dialogue avec Jean Ladrière*, par J.R. Pambrun, 1998, 30 pp.
- N° 60-64 *Typique transcendantale et typique phénoménologique, I. Les enjeux d'une recherche sur la typique de la raison pratique*, par Marc Maesschalck, 1999, 21 pp; *II. par V. Kokoszka; III. Le dépassement fichtéen de la typique kantienne*, par Marc Maesschalck, 2000, 22 pp.; *IV. Type, éducation communauté. D'un certain fichtéanisme et de Rorty*, par Marc Maesschalck, 2000, 29 pp.
- N° 65 *Crise de la culture et vie culturelle*, par R. Kühn (Univ. de Vienne), 1999 (Journées de Philosophie I), 24 pp.
- N° 66 *Régimes internationaux et procéduralisation, Prospectives à partir de Robert O. Keohane*, par Fr. Wandey, 1999, 22 pp.
- N° 67 *Vers une nouvelle approche de l'action collective, Elinor Ostrom sur la gestion des "common-pool Resources"*, par Fr. Wandey, 1999, 22 pp.
- N° 68-69 *Procédure, reconstruction et religion, I. De l'usage de la religion chez Habermas et Rawls et II. Religion et éthique reconstructive selon Jean-Marc Ferry*, par G. Jobin, 1999, 42 pp. et 29 pp.
- N° 70 *La théorie de la loi et l'hypothèse de la procéduralisation contextuelle*, par J. Lenoble, 1999, 28 pp.
- N° 71 *Norme et action, Corporate governance et procéduralisation contextuelle*, par J. Lenoble, 1999, 46 pp.
- N° 72 *La question de l'altérité et la problématique des voies de la phénoménologie*, Journées de Philosophie II, par V. Kokoszka, 2002, 23 pp.
- N° 73 *De l'altérité à soi-même à la voie de l'incarnation, L'intersubjectivité et la problématique des voies*, Journées de Philosophie II, par N. Depraz, 1999, 20 pp.
- N° 74 *La réduction phénoménologique comme praxis*, Journées de Philosophie II, par N. Depraz, 1999, 22 pp.
- N° 75 *Métaphysique et schizophrénie (sur Kant et Swedenborg)*, Journées de Philosophie II, par J.-Chr. Goddard, 1999, 25 pp.
- N° 76 *La forme communautaire du jugement éthique chez Michel Henry, Filiation et fraternité*, Journées de Philosophie II, par V. Kokoszka et M. Maesschalck, 1999, 24 pp.
- N° 77-81 *Les limitations communautaires du jugement pratique, I. Communauté et jugement pratique chez Rorty et Habermas*, par Marc Maesschalck, 1999, 28 pp. ; *II. L'ironie du libéralisme et la question de la communauté chez Rorty*, par V. Kokoszka, 2006, 19 pp.; *III. Culture et réflexivité selon Merleau-Ponty*, par Laurence Blesin, 2002, 25 pp.; *IV. Les conditions politiques d'une transformation des formes de vie chez Charles Taylor*, par Raphaël Gély, 2000, 25 pp. ; *V. Le rôle de la référence communautaire du jugement pratique chez John Rawls*, par Frédéric Wandey Ngizua, 2000, 21 pp.
- N°82 *La dimension éthique dans la sphère de la rationalité technologique : normes, contextes et arrière-plans*, par Tom Dedeurwaerdere, 2000, 25 pp.
- N°83 *Le statut épistémologique d'une modélisation de la discrimination. Réflexion à partir du paradigme du groupe minimal en psychosociologie*, par Raphaël Gély, 2000, 35 pp.
- N°84 *Réflexivité transcendantale et réflexivité opératoire. Développement d'un programme de recherche*, par Marc Maesschalck, 2000, 21 pp.
- N°85 *L'actionnariat des salariés en Belgique : une perspective critique*, par Alexia Autenne, 2000, 37 pp.
- N°86 *Genèse épistémologique de la "pragmatique contextuelle"*, par Marc Maesschalck, 2000, 27 pp.
- N°87 *Les structures communautaires de la discrimination chez le dernier Sartre*, par Raphaël Gély, 2000, 32 pp.
- N°88 *Vers une "pragmatique contextuelle" des Droits de l'Homme*, par Marc Maesschalck, 2001, 19 pp.
- N°89 *La recherche sur la typique et l'hypothèse fondamentale de la procéduralisation*, par Marc Maesschalck, 2001, 27 pp.
- N°90 *Philosophie, apprentissage et globalisation*, par Marc Maesschalck, 2001, 28 pp.

- N°91 *Autorégulation, éthique procédurale et gouvernance de la société de l'information*, par Tom Dedeurwaerdere et Marc Maesschalck, 2001, 33 pp.
- N°92 *Réflexivité et gouvernance du risque*, par J. Lenoble, 2002, 42 pp.
- N°93 *Réflexivité et contexte dans l'architecture des régimes pragmatiques de Laurent Thévenot*, par Alain Loute, 2002, 31 pp.
- N°94 *Ethics, Social Reflexivity and Governance of the Information Society, A Reflexive criticism of the institutional framing of the Internet*, par T. Dedeurwaerdere, 2002, 20 pp.
- N°95 *Réflexivité et positivité, Origine et enjeux actuels d'une théorie de la religion*, par Marc Maesschalck, 2002, 20 pp.
- N°96 *Emotion, rôle et action, L'apport de Sartre à une phénoménologie radicale des rôles*, par Raphaël Gély, 2002, 34 pp.
- N°97 *Réversibilité et asymétrie des rôles chez Michel Henry et Merleau-Ponty*, par Raphaël Gély, 2002, 34 pp.
- N°98 *Quelle épistémologie des sciences sociales ?, Types et idéaux-types chez Alfred Schütz*, par Valérie Kokoszka, 2002, 20 pp.
- N°99 *Croyance et intelligence dans la Staatslehre de Fichte*, par Jean-Christophe Goddard, 2002, 18 pp.
- N°100 *Philosophie de la gouvernance et « altermodernisation »*, par Marc Maesschalck, 2002, 21 pp.
- N°101 *La sociologie et l'institution du social, Réflexions épistémologiques à propos de l'œuvre de Marcel Gauchet*, par Vincent Sohet, 2002, 24 pp.
- N°102 *Rôle, personnage et acteur, Réflexion phénoménologique à partir d'Erving Goffman*, par Raphaël Gély, 2002, 37 pp.
- N°103 *Intérêt actuel de la philosophie de l'argent, Néo-institutionnalisme et réflexivité*, par M. Maesschalck et A. Loute, 2003, 24 pp.
- N°104 *Bioprospection, gouvernance de la biodiversité et mondialisation. De l'économie des contrats à la gouvernance réflexive*, par Tom Dedeurwaerdere, 2003, 27 pp.
- N°105 *Néo-institutionnalisme et gouvernance réflexive. De la monnaie à la société de l'information*, par Marc Maesschalck, 2003, 25 pp.
- N°106 *Biodiversity Conservation and Protection of Indigenous Knowledge: Analyzing the Emergence of a Legal Framework for Access to Biodiversity, Benefit Sharing and Intellectual Property in Africa*, par Noah Zerbe, 2003, 33 pp.
- N°107 *Phénoménologie radicale et théorie de la norme*, par Marc Maeschalck, 2003, 19 pp.
- N°108 *L'éthique matérielle des devoirs du premier Fichte. Le cas de la Sittenlehre de 1798*, par Marc Maesschalck, 2003, 19 pp.
- N°109 *Attention et liberté dans la dernière philosophie de Fichte*, par Marc Maesschalck, 2003, 22 pp.
- N°110 *Méthode Ouverte de Coordination et Théorie de la Gouvernance Réflexive*, par Jacques Lenoble, 2004, 18 pp.
- N°111 *Les usages de l'identité sociale dans un monde connexionniste*, par Raphaël Gély, 2004, 36 pp.
- N°112 *Identités, confiance sociale et monde commun*, par Raphaël Gély, 2004, 35 pp.
- N°113 *Le logiciel libre et la communauté autorégulée*, par François Montagne et Maryline Meyer, 2005, 16 pp.
- N°114 *La vigilance collective : L'apport des sociologies de Boltanski et Chiapello, Callon, Lascoumes et Barthe à la théorie de l'action collective*, par Alain Loute, 2005, 25 pp.
- N°115 *Cosmopolitisme, solidarité et apprentissage social*, par Marc Maesschalck, 2005, 25 pp.
- N°116 *The Institutional Economics of Sharing Biological Information*, par Tom Dedeurwaerdere, 2005, 24 pp.
- N°117 *The Contribution of Databases and Customary Law to the Protection of Traditional Knowledge*, par Nicolas Brahy, 2005, 35 pp.
- N°118 *Rationalisation démocratique et gouvernance des droits de propriété intellectuelle*, par Benjamin Six, 2005, 29 pp.
- N°119 *La vie vieillissante et le corps vulnérable. À propos de la donation chez Henry et Lévinas*, par Michael Staudigl, 2005, 15 pp.
- N°120 *Religions et démocratie délibérative. Comment sortir de l'impasse ?*, par Marc Maesschalck, 2005, 20 pp.
- N°121 *Vie et savoir chez Fichte*, par Valérie Kokoszka, 2006, 16 pp.
- N°122 *Idéalisme allemand et phénoménologie. Questions sur l'intersubjectivité*, par Valérie Kokoszka, 2006, 24 pp.
- N°123 *Procéduralisme et herméneutique. Rawls et Habermas face à Ricœur*, par Marc Maesschalck, 2006, 26 pp.
- N°124 *L'apport de Theodor W. Adorno à une critique de l'idéologie dans le capitalisme tardif*, par Raphael Alvarenga, 2006, 26 pp.
- N°125 *The Requirements of the Pragmatist Turn and the Redefinition of the Concept of Law*, par Jacques Lenoble, 2006, 46 pp.

- N°126 *Les exigences du tournant pragmatiste et la redéfinition du concept de droit*, par Jacques Lenoble, 2006, 41 pp.
- N°127 *Henri Bergson and the political commitment: The paradox of the intellectual or the ambiguity of his discourse*, par Jean-Benoît Ghenne, 2006, 18 pp.
- N°128 *The Voice Of Religion In The Public Square. A Reconsideration Of Rorty's Article. "Religion As A Conversation-Stopper"*, par Michael Olumba, 2007, 25 pp.
- N°129 « *Les fondements a priori du droit civil* » D'Adolf Reinach : une contribution phénoménologique à la question du sujet de la loi, par Sylvain Camilleri, 2007, 29 pp.
- N°130 *Beyond Neo-Institutionalist and Pragmatist Approaches to Governance*, par Jacques Lenoble et Marc Maesschalck, 2007, 108 pp.
- N°131 *La création sociale des normes chez Paul Ricœur*, par Alain Loute, 2007, 21 pp.
- N°132 *The Concept of Plural Subject: A Symbolic Mediation of Social Differences*, par Alessio Lo Giudice, 2008, 16 pp.
- N°133 *Principe espérance et l'éthique matérielle de vie*, par Antonio Rufino Vieira, 2007, 19 pp.
- N°134 *L'éthique matérielle de la vie : le projet éthique-politique critique de la philosophie de la libération*, , par Antonio Rufino Vieira, 2007, 20 pp.
- N°135 *L'Etat commercial fermé de Fichte et l'option « inférentialiste » en philosophie politique*, par Marc Maesschalck, 2008, 24 pp.
- N°136 *La philosophie de la religion de Schelling*, par Marc Maesschalck, 2008, 18 pp.
- N°137 *Les approches néo-pragmatistes du religieux. Essai de critique*, par Marc Maesschalck, 2008, 30 pp.
- N°138 *Quelle philosophie des normes aujourd'hui ? Gouvernance et apprentissage social*, par Marc Maesschalck, 2008, 30 pp.
- N°139 *Généalogie du concept henryen d'Archi-Soi*, par Benoît Kanabus, 2008, 30 pp.
- N°140 *Introduction à la gouvernance réflexive. Essai de cadre théorique pour une recherche en gouvernance de l'éducation*, par Christine Brabant, 2009, 28 pp.
- N°141 *Individuation et communauté selon une phénoménologie de l'archi-Soi*, par Benoît Kanabus, 2009, 30 pp.
- N°142 *No-Starts and Dead Ends: Sequentiality Matters in Law and Economics*, par Tanguy Isaac et Bernard Swartenbroekx, 2009, 15 pp.
- N°143 *Benjamin et la première École de Francfort. Quelles tâches contre la réification ?*, par Élise Derroitte, 2009, 21 p.
- N°144 *Los desafíos del giro contextualista y pragmatista en ética*, par Marc Maesschalck, trad. en espagnol par J. P. Bermudez et R. Salas Astrain, 2009, 18 pp.
- N°145 *Une théorie politique du risque. Lecture transversale des écrits d'Ulrich Beck*, par Yasmine Jouhari, 2009, 26 pp.
- N°146 *Quelle politique du risque? Relecture de la théorie du risque d'Ulrich Beck à partir de la théorie de la légitimité politique de Pierre Rosenvallon*, par Yasmine Jouhari, 2009, 32 pp.
- N°147 Giorgio Agamben. *Les conditions de la communauté*, par Délia Popa, 2009, 19 pp.
- N°148 *La construction de l'histoire chez Walter Benjamin. L'héritage de Fichte et des Romantiques d'Iéna*, par Élise Derroitte, 2009, 24 pp.
- N°149 *La difficile communauté des libertés. Droit et résistance chez Fichte et Schelling en 1796-1797*, par Délia Popa, 2010, 21 pp.
- N°150 *L'impact du fichtéanisme en théorie de l'action et du sujet. Historique d'une recherche collective*, par Marc Maesschalck, 2010, 23 pp.
- N°151 *Construire l'histoire à partir des vaincus, une sortie de la répétition? Une lecture des thèses Sur le concept d'histoire de Walter Benjamin*, par Elise Derroitte, 2010, 17 pp.
- N°152 *La méthode idéal-réaliste de Georges Gurvitch : une intervention intellectuelle qui vise à instituer les droits sociaux*, par Fabio Bruschi et Alain Loute, 2011, 27 pp.
- N°153 *Existence et normativité, L'apport de la Daseinsanalyse pour l'élaboration d'une nouvelle critique sociale*, par Gábor Tverdota, 2011, 21 pp.
- N°154 *Agamben lecteur de Foucault*, par Romildo Gomes Pinheiro, 2011, 27 pp.
- N°155 *Droit et liberté chez Emmanuel Lévinas. De la responsabilité éthique à l'agir collectif*, par Délia Popa, 2011, 16 pp.
- N°156 *Historicization, subjectivation, translation; On the Critique of Historicisms in Benjamin's Theory of Language*, par Elise Derroitte, 2011, 17 pp.
- N°157 *Analyse épistémologique sur l'invention de « la langue moldave » : entre pouvoir et histoire*, par Oleg Bernaz, 2012, 16 pp.

- N°158 *Subjectivation et transformation sociale. Critique du renouveau en théorie de l'action à partir de Karl Lévêque*, Etienne Balibar et Louis Althusser, par Marc Maesschalck, 2013, 18 pp.
- N°159 *Praxis de libération et reconnaissance de l'altérité. Dialogue entre l'éthique de la libération d'Enrique Dussel et l'éthique de la discussion de Karl-Otto Apel*, par Berthony Saint-Georges en coll. avec Etienne Ganty, 2013, 29 pp.
- N°160 *Le devenir généalogique de la raison gouvernementale. Une approche foucauldienne de l'émancipation collective*, par Oleg Bernaz, 2013, 24 pp.
- N°161 *Développement psychique et apprentissage scolaire. Lev Vygotski et le problème de l'éducation. Le devenir généalogique de la raison gouvernementale*, par Oleg Bernaz, 2013, 20 pp.
- N°162 *L'interculturalité face à l'option décoloniale : subjectivation et désobéissance*, par Marc Maesschalck, 2014, 27 pp.
- N°163 *La paranoïa, entre psychanalyse et politique*, par Saki Kogure, 2014, 29 pp.
- N°164 *Lire Fanon aujourd'hui*, par Marc Maesschalck, 2015, 25 pp.
- N°165 *Le dernier enseignement de Lacan : vers une approche réflexive du Un réel*, suivi de *Jouissance unienne et limitation de la jouissance*, par Jacques Lenoble, 2015, 36 pp.
- N°166 *Linguistique clinique et genèse de la réflexivité. Une interprétation fichtéenne des troubles du langage*, par Oleg Bernaz, 2016, 23 pp.
- N°167 *Théorie du droit et phénoménologie du droit : jalons d'une réception critique au XXe siècle*, par Benoit Kanabus, 2016, 16 pp.
- N°168 *Théorie du droit et phénoménologie de gauche : la réception ouverte par Duncan Kennedy*, par Benoit Kanabus, 2016, 13 pp.
- N°169 *Normes et subjectivité. Séminaire CPDR 2015-2016*, par Luis Carvalho Garcia, 2016, 15 pp.
- N°170 *Quelle théorie de la gouvernance pour la transition écologique ?*, par Sixtine Van Outryve d'Ydewalle, 2016, 17 pp.
- N°171 *La solidarité au cœur de la réflexivité dans les pratiques d'intervention : enjeux éthiques et politiques*, par Carine Dierckx suivi de *Comment apprendre collectivement à recomposer nos solidarités ?*, par Marc Maesschalck, 2017, 26 pp.
- N°172 *Subjectivité et normativité. Enjeux du primostructuralisme ?* par Marc Maesschalck, 2018, 20 pp.
- N°173 *Retour sur Droit, Mythe et Raison : comment penser l'obéissance à la loi ? Sur les traces de Freud, Lefort et Castoriadis*, par Jacques Lenoble, 2018, 19 pp.
- N°174 *Castoriadis : un autre tournant pragmatique des sciences sociales*, par Oscar Palacios Bustamante et Marc Maesschalck, 2018, 17 pp.
- N° 175 *The Skills of Perspective Taking*, par Nicolas Cuneen, 2019, 25 pp.
- N° 176 *The Meaning of Law, Absent a Sense of Justice*, par Philippe Coppens, 2019, 22 pp.
- N° 177 *Sur la violence du droit chez Walter Benjamin*, par Philippe Coppens, 2019, 16 pp.
- N° 178 *CEconomies de la terre habitée. Une perspective décoloniale sur la physiocratie*, par Lina Álvarez Villarreal, 2021, 16 pp.
- N°179 *With-Out : Ambedkar's Annihilation Line*, par Srijan Uzir, 2021, 18 pp.
- N°180 *Des populismes au réformisme démocratique. Comment interrompre la répétition ?*, par Marc Maesschalck, 2022, 25 pp.
- N°181 *La critique sociale : entre médiation et solidarité*, par Marc Messchalck, 2022, 45 pp.

Hors Série: *Jugement politique, Droits de l'Homme et contextualisation*, suivi de *Droit et création sociale*, par Marc Maesschalck, 1997, 26 pp.

Le prix par carnet est de 5€ (frais d'envoi compris) pour les pays CEE et de 7, 50 € (frais d'envoi compris) hors CEE. Les commandes sont à adresser au Centre de Philosophie du Droit, Collège Thomas More, Place Montesquieu, 2 à 1348 Louvain-la-Neuve.

Il est aussi possible de consulter et de télécharger la plupart des Carnets sur le site du CPDR : <http://www.uclouvain.be/cpdr>.